Maghreb Canada Express

D'un Continent à l'Autre...

Vol. XI, N° 01, JANVIER 2013 (Dépôt légal: 2550843 - ISSN 1708-8674) www.maghreb-canada.ca Tél.: 514-576-9067 info@maghreb-canada.ca

Boucherie Al-Khair ouvre à Laval
(Voir page 2)

À LIRE ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

L'AUTRE BOUT DE LA LORGNETTE
- Les immigrés Marocains au Canada: un chemin parsemé d'épines! ..... Pages 5-6

MAROCAINS DU MONDE
- Réelle coordination ou simple replâtrage et bricolage ?.....Pages 8-9
- Quoi de neuf aux Pays-Bas ? .....Page 10

MAGHREB
- Hommage Royal à feue Assia El Ouadie.....Page 15

POINTS DE VUE
- On propose , mais l'État dispose.....Page 16
- Le prix Nobel décerné à l'Union européenne, est-ce pour faire la guerre en Afrique ? .....Page 17

PAGES ÉCONOMIQUES
- La question des « billets fondants » toucherait la sécurité nationale du Canada.....Page 18

NOTRE PETIT VILLAGE LA TERRE
France : Les exilés fiscaux.....Page 21

VIE COMMUNAUTAIRE
Associations en Action.....Pages 22-23

D'un continent à l'autre

2013 : Le défi de démêler l'écheveau MRE

Par Abderrahman El Fouladi

Dans une guerre la pire des choses à faire c'est d'abandonner les blessés à leur sort : Un mort ne fait pas de mal car il ne crie pas sa souffrance, car il ne souffre plus. Et les autres soldats lui marchent sur le cadavre et continuent leur assaut.

Il en va autrement pour les blessés dont les hurlements sapent le moral des vivants.

La crise économique en a blessé profondément plus d'un parmi les MRE et les laisser à leur sort risquerait de réduire en poussière tout l'investissement qu'à fait le Maroc pour convaincre ses ressortissants de s'investir dans leur pays d'origine.

Durant le premier mandat du ministère chargé des MRE, parmi moult initiatives, que certaines mauvaises langues qualifient d'opérations de séductions des MRE, M. Ameur s'était engagé à rapatrier les corps. Son successeur M. Maazouz a décidé plutôt de parier sur les vivants afin de mobiliser les compétences MRE dans l'intérêt du pays.

Et c'est compréhensif.

Le plus fondamentaliste accepte d'élire domicile à côté des non-croyants, partager leur pain et plus souvent les avantages sociaux prodigués par le pays d'accueil. La mort venue, on commence à faire la fine bouche outre-tombe.

Mais même si on peut faire accepter aux uns l'idée d'être enterrés ailleurs, on ne peut les convaincre d'y mourir à petit feu... Sans passer pour celui qui veut le beurre, l'argent du Beur et qui abandonne ce Beur à son sort une fois qu'il est dans le pétrin !

Les instituions marocaines chargées des MRE sont-elles en train de replâtrer et de bricoler ?

À chacun d'en juger selon son âme et conscience en lisant l'article de M. Abdelkrim Belguendouz, Universitaire, chercheur spécialisé en migrations (Pages 8 et 9 de numéros).

Et les mauvaises nouvelles continuent de se succéder : Les autorités néerlandaises ont introduit cette année le principe du pays de résidence au lieu de celui de travail en matière d'allocations familiales (voir détails à la page 10 de ce numéro).

Devant cette conjoncture déplorable, chacun y va avec son remède. En voilà un de plus : La création d'un fond MRE de dernier recours auquel chacun doit contribuer selon les proportions qui seront déterminés entre les trois partis : Les MRE, le pays d'origine et le pays d'accueil. Séparer ce fond du Ministère MRE permettrait à celui-ci d'avoir les coudées franches pour mettre en oeuvre les autres politiques destinées aux MRE... dont la mobilisation des compétences des marocains résidant à l'étranger.

Concernant cette mobilisation, l'idée de réduire les interlocuteurs est compréhensible: On ne peut s'adresser à 4 millions de MRE chacun séparément. D'où la nécessité d'avoir des associations. Mais nous traînons toujours le boulet des Amicales des années de plomb ainsi que des bénévoles «à but lucratif» ou d'autres inexpérimentés. Les frictions vont bon train et la mobilisation laisse à désirer surtout celles des compétences qui cherchent réellement à rendre services à leurs deux pays.

Or force est de constater que bon nombre de «compétences» qui s'affichent sont soit complètement déconnectées de la réalité marocaine, soit faites de chercheurs d'un premier emploi !

Quelle différence entre ceux-ci et ceux qui passent leur temps à protester devant le parlement marocain ? Et peut-on ouvrir la porte devant elles et la fermer aux diplômés de l'intérieur du pays sans conséquences politiques ?

Force aussi est de constater que certaines institutions MRE ne fonctionnent que grâce à soutien financier du Maroc. Y a t il une étude sur la rentabilité de ce processus ? Ne serait-il pas opportun de faire un moratoire sur la subvention des associations MRE; le temps de distinguer le vrai bénévole du bénévole professionnel à but lucratif ? Les institutions marocaines chargées des MRE ont du pain sur la planche pour 2013 !

© Une production

MAGHREB CANADA EXPRESS

"D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca

ISSN 1708-8674

Dépôt légal: 2550843

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Abderrahman El Fouladi

elfouladi @videotron.ca

CONTACT ET PUBLICITÉ

info@maghreb-canada.ca

Tel. (514) 576-9067

CHRONIQUEURS

Mostafa Benfarès, Ph.D.

(Canada)

Yassine El Fouladi, B.Sc.
(Canada)

Mustapha Bouhaddar, Écrivain
(France)

Said Chayane, MBA

(Canada)

Fayrouz Fawzi, doctorante,
Canada

INFOGRAPHIE

Abderrahman El Fouladi

IMPRESSION:

Hebdo Litho, Saint-Léonard

(Montréal)

Maghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Canada, depuis le 1ier juillet 2003. Il est le seul à être distribué aussi bien à Montréal que dans la ville de Sherbrooke (Estrie), et ce, depuis sa fondation en juillet 2003.

Maroc Canada Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

L'autre bout de la lorgnette

Les immigrés Marocains au Canada: un chemin parsemé d'épines!

Qu'en est-il de la situation actuelle des immigrants marocains installés dans le pays de l'érable ?

Par Fayrouz Fawzi

L'immigration a toujours joué un rôle primordial dans la société canadienne.En effet,le Canada n'existerait pas sans ses immigrés. Plusieurs dizaines de milliers d'années avant l'arrivée des premiers Européens, les ancêtres des Autochtones traversèrent la banquise qui reliait l'Asie à l'Amérique du Nord pour s'installer sur le continent nord-américain.

Au cours des siècles,ils se répandirent sur tout le continent,fondant de groupes linguistiques et culturels.L'arrivée des premiers Européens remonte à 500 ans,époque à laquelle le Canada n'existait pas encore.Les premiers colonisateurs furent les Français qui s'établirent le long du Saint-Laurent et de ses affluents. Ils furent suivis de colons français et anglais, dont les avant-postes se faisaient concurrence dans les provinces maritimes.Au dix-huitième siècle les Anglais vainquirent les Français à Québec,prenant ainsi possession des anciens territoires français. Lors de la Révolution américaine,la défaite des Anglais poussa une vague de Loyalistes fidèles à la Couronne à aller s'établir en Amérique du Nord britannique (Canada).Pendant les cent cinquante ans qui suivirent, l'immigration se poursuivit. Par ailleurs,la situation démographique du Canada à la fin du XXe siècle,fortement marquée par l'immigration, a conduit à l'adoption de politiques identitaires qui ont construit sa dynamique culturelle.

En nous s'appuyant sur les résultats statistiques de l'Institut national de la recherche scientifique du Québec,nous remarquons que dans les années 1980, il y avait environ 134 mille personnes qui venaient chaque année au Canada.Au cours de la décennie suivante,le nombre d'immigrants reçus a augmenté des 200 mille personnes par année. Au XXIe siècle, le Canada accueille environ 240 mille nouveaux arrivants par an, mais ce nombre augmente et on peut s'attendre à des chiffres qui seront proches de 300 mille immigrants par an dans un futur proche.On se référant aux statistiques canadiennes de différentes sources,nous remarquons que la communauté maghrébine reste forte et visible depuis 1997.Les cinq pays maghrébins:Algérie,Libye,Maroc,Mauritanie et Tunisie se trouvent représentés au Canada dans le même ordre de classement,de point de vue démographique.Pour la période 1997-2004,le Québec a reçu 20,092 algériens,187 libyens,19,273 marocaines et 3,500 tunisiens.Avant 1997,seulement 6995 algériens qui ont déclaré l'Algérie comme dernier pays de résidence vivent au Québec contre 16.515 marocains.

Par ailleurs,l'importance de la communauté marocaine au canada avant 1997,s'expliquerait par le flux migratoire des marocains de confession juive après 1967 ainsi que par le renforcement de liens de coopération entre le Maroc et le Canada dans les années 1970. Il est à souligner que statistiques Canada fait ressortir les immigrants investisseurs Marocains parmi les 10 meilleurs de leur catégorie

Les immigrés marocains qui arrivent au Québec ont besoin d'acquérir rapidement un certain nombre de connaissances de base tant administratives et sociales que culturelles. L'accompagnement et l'aide à l'installation ont justement pour but de leur fournir des renseignements sur un éventail de sujets importants afin qu'ils puissent s'installer et s'orienter,notamment sur le marché du travail.Dès leur descente d'avion,ceux qui le désirent peuvent prendre un rendez-vous d'accueil au service Immigration-Québec installé dans l'aérogare.Par la suite,ils ont la possibilité de suivre des séances de formation sur la réalité socioéconomique du Québec afin de faciliter leur recherche d'emploi.

Ces séances abordent différents thèmes:le système politique canadien,l'économie québécoise,les lois sociales, la fiscalité, le rôle des ressources d'aide en emploi, etc.En outre,les objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec en matière d'immigration deviennent explicites:les immigrés qui s'établissent au Québec doivent contribuer à l'enrichissement socio-culturel mais dans le respect de la spécificité linguistique du territoire;ces personnes doivent être choisies en fonction de leurs capacités à pouvoir s'intégrer rapidement et de manière durable à la société.

Cadre administratif de la politique d'intégration en emploi des immigrés au Québec:

L'intégration,tel que le concept a été défini par le gouvernement canadien,est un cadre commun de protection juridique;une participation active à la société sur la base d'un niveau minimum de revenus,d'éducation et de logement, le libre choix des convictions politiques et religieuses.L'intégration sert non seulement à mesurer la volonté des immigrés de s'adapter et de s'assimiler au pays d'accueil mais aussi à mesurer la capacité d'intégration du pays d'accueil.Pour mesurer ces degrés d'intégration des indicateurs ont été forgés concernant l'accès au marché du travail,les logements et services sociales,l'éducation,la participation au processus politique et décisionnel,les salaires relatifs,le nombre d'heures et le travail indépendant.

Malgré l'importance que revêt la politique d'immigration pour le Québec à travers un certain nombre de programmes novateurs visant à réduire les obstacles auxquels les immigrés sont confrontés, plusieurs indicateurs mettent en évidence la situation d'inégalité persistante à laquelle sont confrontés les immigrés maghrébins sur le marché du travail.La population immigrée affiche un taux d'activité inférieur à celui de la population née au Canada, tant parmi les hommes que parmi les femmes.En effet,les immigrés ont besoin d'appui tout au long de leur cheminement vers un emploi correspondant à leur formation et à leurs aspirations. À travers les lectures effectuées,nous avons vu que les inégalités qu'ils vivent sont importantes et persistantes et qu'elles sont attribuables à un cumul d'obstacles vécus par un grand nombre d'entre eux.

Un problème qui ressort clairement lorsqu'on examine la trajectoire des immigrés sur le marché du travail canadien est la difficulté de faire reconnaître les compétences acquises à l'étranger et la complexité du parcours qu'ils doivent suivre à cette fin .D'ailleurs,les immigrés qualifiés désireux de faire reconnaître leurs compétences sont confrontés à une multitude d'acteurs:instances gouvernementales, universités, ordres professionnels, employeurs dont les décisions s'appuient sur des critères variables et susceptibles de recevoir plusieurs interprétations.La complexité des démarches nécessaires et le caractère incertain du résultat final découragent certains d'entre eux,qui ne s'engagent même pas dans un processus de reconnaissance des diplômes acquis dans le pays d'origine.

L'analyse des données du recensement effectuée par le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre, personnes immigrantes révèle également que les immigrés maghrébins se concentrent dans certains secteurs industriels au détriment d'autres.Les immigrés sont surreprésentés de manière significative dans trois secteurs : 1) la fabrication;2) l'hébergement et les services de restauration; 3) les services administratifs, services de soutien, service de gestion des déchets et services d'assainissement.À l'opposé,les immigrés sont sous représentés de manière significative dans les six secteurs suivants :1) l'administration publique ; 2) la construction ; 3) l'industrie de l'information, l'industrie culturelle et des arts, spectacles et loisirs ; 4) les finances et les assurances ; 5) le commerce de détail ; 6) le transport et l'entreposage. De plus,un autre trait majeur de la situation des immigrés est le déclassement professionnel, désigné aussi sous le terme de déqualification.

L'immigration marocaine représente 8,1% de l'immigration canadienne totale car elle dépasse l'immigration française,devenant la plus importante du Canada, juste après l'immigration chinoise. Entre 2004 et 2008, le Maroc s'est classé comme le troisième pays de provenance des immigrants admis au Québec avec 16 406 nouveaux arrivants (7,4% du nombre total d'immigrants) dont 3579 en 2008 et 5400 en 2010. 62,1% des nouveaux arrivants ont 14 années de scolarité et plus. Les femmes en constituent la moitié.

Le nombre des Marocains qui s'installent au Canada n'a cessé d'augmenter depuis trois décennies.Selon Statistique Canada, ils sont plus de 110 000 aujourd'hui. Dans leur majorité,ils choisissent le Québec,la province francophone. Près de 88% résident dans la région métropolitaine de Montréal. Les Marocains des provinces anglophones représentent une minorité (12%), ils résident en Ontario, principalement à Toronto et à Ottawa. Ils sont 55 000 enregistrés auprès du consulat général du Maroc à Montréal. Les immigrés marocains se répartissent en quatre catégories.Celle des « travailleurs qualifiés »,disposant d'un niveau d'instruction assez élevé.Vient ensuite celle du « regroupement familial » où, le plus souvent, un résident permanent déjà installé fait venir sa famille au Canada.

La troisième catégorie concerne les étudiants. Ils représentent 5% des étudiants étrangers au Québec. La quatrième catégorie, une minorité, est celle des « investisseurs et d'entrepreneurs » admis en tant que migrants.Après plusieurs années de procédures administratives,l'intégration des Marocains qui arrivent au Canada le pays de (l'érable) reste un chemin parsemé d'épines.Armés d'optimisme,disposant dans leur majorité de formations qualifiantes et d'expériences professionnelles. Ils

Suite : Page 5

L'autre bout de la lorgnette

Les immigrés Marocains au Canada: un chemin parsemé d'épines!

Suite de la page 4

dépensent un montant qui dépasse 20 000Dh par personne pour les frais de procédure et de visa.Une fois sur place,il leur faut financer leur installation et disposer de suffisamment d'argent pour vivre pendant plusieurs mois en attendant de trouver un emploi.

En situation transculturelle,l'immigré marocain est confronté à deux projets de socialisation:deux cultures,deux pays,deux langues.De plus,les conflits entre les valeurs et normes de la société d'origine et celles de la société d'accueil deviennent la source de frustration.Se loger, trouver un premier emploi ou s'acclimater au grand froid. En somme,autant de difficultés qui entravent l'installation des nouveaux migrants marocains.Les données officielles montrent qu'en moyenne, un immigré marocain a besoin de plus de deux ans pour décrocher son premier emploi au Québec.De plus,la sélection canadienne se fait sur les critères de l'âge,de l'instruction et de l'expérience professionnelle.Au Canada,les diplômes universitaires et les formations qualifiantes ne sont pas reconnus. En outre ,les immigrants marocains sont jeunes (entre 30 et 45 ans),hautement instruits et francophones.Mais les conditions d'intégration restent difficiles,à commencer par l'accès au marché de l'emploi.Nombre de hauts cadres se retrouvent ainsi obligés de vivre des minimas sociaux (Bien-être social). Ils sont des milliers à être contraints d'exercer des sous métiers. Il est ainsi très courant de rencontrer un architecte faisant fonction de courtier d'immobilier, un médecin exerçant comme aide-soignant ou chauffeur de taxi.Ceux qui réussissent leur intégration sont, pour la plupart, arrivés jeunes et ils ont obtenu des diplômes canadiens.

Vers une restriction de l'entrée des Marocains au Québec

Selon diverses études,l'expérience de travail des immigrés représente un obstacle majeur, sinon le plus important, en matière d'accès au marché du travail.Ce facteur pose problème sous deux aspects étroitement liés:la non reconnaissance de l'expérience étrangère et le manque d'expérience canadienne. Car le manque d'expérience canadienne est la difficulté la plus souvent mentionnée.

D'ailleurs,après la publication d'une étude de l'Institut de Recherche en Politiques Publiques (2010)qui estimait le taux de chômage des Maghrébins établis au Québec depuis moins de cinq ans à 35,4 %,il apparaîtrait que le gouvernement de la province s'orienterait actuellement, vers un système de quotas afin de limiter l'entrée des populations maghrébines et arabo-musulmanes au Québec. Cette étude, qui s'intéressait aux problèmes d'intégration vécus par les immigrants maghrébins, lève le voile pour la première fois sur les intentions des décideurs politiques.«Ce qu'on veut,c'est aller chercher de la diversité»,justifie Kathleen Weil, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec.

En résumé,les politiques québécoises et canadiennes en matière d'immigration choisissent un processus sélectif, en mettant en scène une migration de compétences et des travailleurs qualifiés, concourt à une valorisation différenciée des foyers d'immigration constitutifs de l'espace migratoire marocain où le Canada acquiert une valeur distinctive.Pourtant,les nouveaux arrivants d'origine marocaine au Québec, majoritairement diplômés et qualifiés en vertu des politiques québécoises et canadiennes d'immigration sélective, rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle.Ce qui ressort clairement de l'analyse des obstacles,c'est qu'ils sont nombreux et complexes, et qu'ils relèvent de la responsabilité de divers acteurs.Si chacun de ces obstacles en lui-même paraît insurmontable pour certains immigrés, leur cumul constitue un mur difficile à franchir.

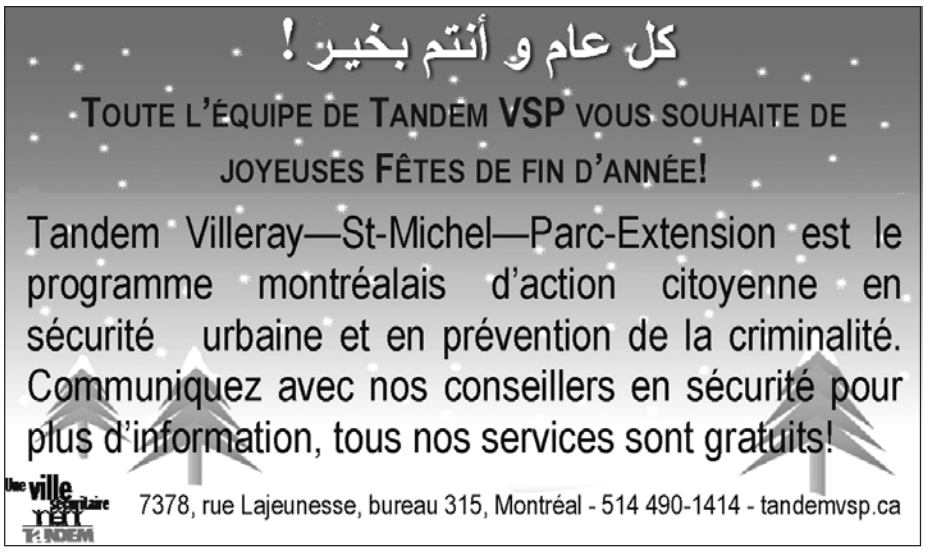

Canada / Fédéral

Nouveaux allègements fiscaux en 2013

Ottawa (Ontario), le 2 janvier 2013... Le ministre du Revenu national, a annoncé, le 2 janvier, les nouvelles mesures d'allègement fiscal que le gouvernement Harper a mises à la disposition des Canadiens dans le cadre du Plan d'action économique du Canada. Détails :

Alors que les Canadiens se préparent à produire leur déclaration de revenus de 2012, ils pourront demander le crédit d'impôt pour aidants familiaux pour la première fois.

Cette nouvelle mesure d'allègement fiscal n'est qu'une des nombreuses mesures instaurées depuis 2006 en vue de maintenir les impôts à un niveau peu élevé pour les familles et les entreprises canadiennes.

« Notre gouvernement est déterminé à aider les Canadiens qui travaillent fort et leurs familles, a déclaré la ministre Shea. Nous continuerons d'offrir des allègements fiscaux afin que les Canadiens puissent conserver une plus grande part de leur argent durement gagné et investir dans l'économie. »

Dans la plupart des cas, un particulier qui demande ces crédits en produisant sa déclaration en ligne tout en utilisant le dépôt direct pourra recevoir un remboursement dans aussi peu que huit jours, comparativement à quatre à six semaines pour une déclaration papier.

Le gouvernement Harper a instauré ou amélioré un certain nombre de mesures d'allègement fiscal à l'intention des Canadiens, y compris les suivantes :

Le crédit d'impôt pour aidants familiaux est un crédit d'impôt non remboursable de 15 % d'un montant maximum de 2 000 $ en allègement fiscal pour les aidants naturels qui prennent soin de personnes à charge ayant une déficience. Pour la première fois, ces personnes comprennent les époux, les conjoints de fait et les enfants mineurs ayant une déficience. Les Canadiens pourront demander ce nouveau crédit d'impôt pour la première fois lorsqu'ils produiront leur déclaration de 2012.

Crédit d'impôt pour frais médicaux : Afin de tenir compte entièrement des frais médicaux et des dépenses engagées par les aidants naturels, le gouvernement Harper a retiré la limite de 10 000 $ sur le montant de dépenses admissibles qu'un aidant peut déclarer.

Le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation aide certains acheteurs, y compris les acheteurs d'une première habitation, à payer les frais associés à l'achat d'une maison, tels que les frais juridiques. Plus de 550 000 Canadiens ont profité de ce crédit d'impôt.

Crédit d'impôt pour la condition physique des enfants : Les familles canadiennes peuvent demander un crédit d'impôt non remboursable de 15 % d'un montant maximum de 500 $ pour les frais d'inscription d'un enfant à un programme admissible d'activité physique, comme une équipe de soccer ou de hockey. Pour l'année d'imposition 2011, plus de 1,5 million de familles ont bénéficié du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants.

Crédit pour l'embauche visant les petites entreprises : Les petites entreprises qui répondent à certains critères et qui ont payé plus de cotisations à l'assurance-emploi en 2012 comparativement à 2011 sont admissibles au crédit, lequel remet jusqu'à 1 000 $ dans le compte des créateurs d'emplois. En date du 30 septembre 2012, plus de 200 millions de dollars ont été crédités à plus de 500 000 employeurs admissibles.

Crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants : Les familles canadiennes peuvent demander un crédit d'impôt non remboursable de 15 % d'un montant maximum de 500 $ pour les frais d'inscription d'un enfant à un programme admissible d'activité artistique ou culturelle, ou à un autre programme admissible, comme des leçons de musique ou un programme de tutorat. Plus de 460 000 familles ont demandé le crédit d'impôt pour les activités artistiques des enfants pour l'année d'imposition 2011.

Le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis est un crédit d'impôt offert aux employeurs qui peut atteindre jusqu'à 10 % du traitement admissible payable aux apprentis admissibles. Le crédit maximal qu'un employeur peut demander est de 2 000 $ par année pour chaque apprenti admissible. Pour l'année d'imposition 2011, plus de 10 000 employeurs au Canada ont demandé le crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis.

Déduction pour outillage des gens de métier : Elle permet aux gens de métier de déduire de leur revenu une partie du coût des outils achetés tout au long de l'année.

Crédit d'impôt pour manuels : Afin de mieux tenir compte du coût des manuels, ce crédit a été ajouté au montant pour frais de scolarité et au montant relatif aux études pour offrir un allègement fiscal accru aux étudiants. Les étudiants doivent, en premier lieu, demander le crédit dans leur propre déclaration de revenus, mais ils peuvent être en mesure de transférer les montants inutilisés à un parent, à un grand parent, ou à un époux ou conjoint de fait.

Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) : Elle offre plus de choix en matière de garde d'enfants aux familles qui ont de jeunes enfants, en accordant un montant de 100 $ par mois par enfant âgé de moins de six ans. Les Canadiens ont reçu près de 2,7 milliards de dollars en versements de la PUGE en 2011.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI): Il permet à tous les Canadiens de gagner un revenu libre d'impôt au moyen d'une gamme de produits de placement. La popularité des CELI s'accroît constamment; environ 8,2 millions de Canadiens ont ouvert un compte et environ 2,5 millions de Canadiens ont versé le montant maximal en 2011. À partir du 1er janvier 2013, les Canadiens pourront cotiser jusqu'à 5 500 $ par année dans leur CELI.

Régime enregistré d'épargne-invalidité : Il s'agit d'un régime d'épargne à long terme visant à aider les Canadiens handicapés et les membres de leur famille à épargner pour l'avenir. Depuis sa mise en place par le gouvernement Harper en 2008, plus de 60 000 comptes ont été ouverts.

Crédit canadien pour emploi : Il s'agit d'un crédit d'impôt sur le revenu d'emploi pouvant atteindre jusqu'à 15 % de 1 095 $ qui a été créé par le gouvernement Harper afin de tenir compte des dépenses relatives au travail des employés pour obtenir des articles comme des ordinateurs, des uniformes et des fournitures.

Crédit d'impôt pour le transport en commun : Il permet aux Canadiens de demander le montant total qu'ils ont dépensé pour des laissez-passer admissibles pendant l'année. En 2011, plus de 1,6 million de Canadiens ont demandé ce crédit d'impôt.

Crédit d'impôt pour les pompiers volontaires : Ce crédit est offert aux pompiers volontaires qui donnent au moins 200 heures de services par année auprès d'un ou de plusieurs services d'incendie de leur communauté. En 2011, plus de 37 000 pompiers volontaires canadiens ont bénéficié de ce nouveau crédit d'impôt.

« Notre gouvernement est fier des allègements fiscaux que nous avons mis en place au cours des dernières années afin de réduire le fardeau fiscal des familles et des entreprises canadiennes. Nous encourageons tous les Canadiens à demander les crédits auxquels ils ont droit lorsqu'ils produiront leur déclaration de revenus de 2012 », a indiqué la ministre Shea.

L'excellent bilan du gouvernement Harper en matière d'allègements fiscaux offerts aux Canadiens a pour résultat direct qu'une famille moyenne de quatre personnes reçoit maintenant 3 100 $ de plus sous forme de réductions d'impôt. Le fardeau fiscal fédéral pour tous les Canadiens est actuellement à son niveau le plus bas depuis un demi-siècle.

Pour en savoir plus sur les différentes mesures fiscales qui soutiennent les travailleurs canadiens et leurs familles, visiter:

www.arc.gc.ca/reductionsdimpot

L'Agence du revenu du Canada encourage les Canadiens à profiter de ses services en ligne rapides, faciles et sécurisés pour produire leurs déclarations de revenus et de prestations.

Source: Communiqué de l'ARC

Maroc

Les spots publicitaires ou l'ancrage de la femme-objet par l'image

Les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population marocaine (50,4%). Évoquer la place qu'elles occupent dans les médias au Maroc,impose de remonter dans l'histoire de ce pays métisse,plonger dans sa sociologie et puiser dans sa culture.

La femme marocaine a joué un rôle primordial dans l'Histoire de son pays.Elle était le bras fort de l'Etat en maintes occasions.Elle a collaboré depuis des siècles au progrès du pays. Nous citons à ce stade le rôle symbolique de Kenza El Awrabiya,l'épouse de Moulay Idriss, qui a précisément été à l'origine d'une unification et fusion entre la base amazighe et la base arabo-musulmane,a yant constitué le socle de l'identité marocaine.De plus,la première université marocaine a été initiée par une femme.

APPERÇU HISTORIQUE...

Au milieu du IXème siècle,Fatima Al Fihrya a construit l'université Al Quaraouyine, un centre d'éducation islamique et de savoir religieux depuis le moyen âge qui illumine par sa présence la capitale spirituelle du Maroc,Fès.Une autre femme marocaine s'est démarquée pendant l'empire Al Moravide.Zineb al Nafzaouia,épouse de Youssef Ibn Tachafine a su grâce à sa diplomatie et ses conseils de préserver l'empire et aider son mari à maintenir son pouvoir en place.

Au XVIIIème siècle,l'épouse de Moulay Ismaël,Khnata Bent Bakkar prend les règnes du pouvoir pendant 25 ans après le décès de son mari alors qu'elle occupait le poste de ministre et secrétaire personnelle de ce dernier.

L'année 1912 marqua la colonisation du Maroc. Les français s'y installent et le pays est en crise.Durant la période de la lutte pour l'indépendance,la question de l'émancipation des femmes s'est posée dans un contexte marqué par l'agression coloniale,la défense de l'identité musulmane et la revendication nationaliste.Dans cette perspective, la question féminine s'est réduite principalement à la revendication de l'instruction des jeunes filles musulmanes,avec cette triple limite qu'il s'agit d'une instruction axée sur la morale et l'histoire de l'islam et préparant les jeunes filles,à travers des travaux manuels de type domestique, au rôle de reproductrices qui leur est assigné au sein de la société.En outre,la colonisation met au travail un nombre considérable de femmes:ouvrières agricoles saisonnières,employées dans les conserveries de poissons,de légumes et de fruits,ouvrières d'usines,employées de maison.

Les années 1940 ont vu naître un noyau de mobilisation féminine au sein du mouvement national afin de lutter contre le colonisateur français et espagnol.En outre,le processus d'émancipation féminine s'est toujours exprimé dans la remise en cause et la réforme du statut personnel et du droit de la famille.La trame du conflit autour de la Réforme du code de statut personnel s'imposera à la vie politique marocaine surtout avec le plan d'action national pour l'intégration de la femme au Maroc,qui a suscité un débat au sein de la société marocaine entre les islamistes d'une part et les mouvements de gauche d'autre part.La période post-indépendance va confirmer l'approche de la femme épouse,éducatrice et mère investie de «l'honneur »des hommes et de la nation.

Par la suite, nous assistons au discours royal du 10 octobre 2003 instituant le Code de la Famille comme un dispositif destiné à toute la famille, père,mère et enfants.Il obéit au souci à la fois de lever l'iniquité qui pèse sur les femmes,de protéger les droits des enfants et de préserver la dignité de l'Homme.

A travers cet aperçu historique sur le rôle de la femme marocaine (développement de la société civile, promulgation du nouveau Code de la famille) le Maroc a entamé des changements significatifs pour l'instauration d'un État de droit. L'ensemble de ces changements ne pouvait prendre sa réelle mesure sans toucher de façon significative les rapports liés à la justice, donc celle de l'équité genre.De plus,nous devons pas oublier le rôle de l'islam qui a rendu justice à la femme,lui a permis de jouir de ses droits et lui a ouvert la porte de l'instruction et de l'éducation. C'est dire que contrairement aux discours véhiculés aujourd'hui,la volonté de la femme Marocaine de faire entendre sa voix ne date pas d'hier.

SUR LE PLAN MÉDIATIQUE...

Maroc a déclaré l'adoption de la Charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias en 2005 suivie de la Déclaration de Rabat sur l'égalité entre les hommes et les femmes journalistes au Maghreb montrent bien la nécessité d'agir pour corriger les dérapages relatifs à la représentation des femmes dans les médias.Il est important de souligner à ce propos que le Maroc est le seul pays au Maghreb et dans le monde arabe à disposer d'une telle charte dénonçant une représentation stéréotypée et réductrice des femmes dans les médias.

Mais qu'en est-il de la représentation de la femme dans la couverture publicitaire actuelle après la promulgation du code de la famille en 2004 ? Est-ce le discours publicitaire actuel reconnaît le rôle décisif joué par la femme marocaine dans l'histoire depuis l' indépendance ou il continue à reproduire et à transmettre les clichés afférents à une culture tutélaire,paternaliste et inégalitaire à l'égard de la femme marocaine?

Dans cet article,il s'agit de bien cerner la problématique de la représentation des femmes marocaines dans la publicité afin de permettre aux organisations de la société civile qui s'intéressent à cette question de bien combattre l'image étriquée de la femme conforme au discours et aux modèles de représentation dominants.

La représentation des femmes dans la couverture publicitaire actuelle reste stéréotypée et réduite car elles sont représentées comme enfermées dans des rôles traditionnels,ou souvent sexualisée.Cela fait partie des comportements sociaux et attitudes qui sont orientés suivant une série de perceptions.

DES PUBLICITÉS RÉDUCTRICES...

Des images de femmes de tous les âges et de tous les milieux surgissent sur le petit écran à tout instant brandissant toutes sortes de produits en débitant maladroitement et sans grande conviction des phrases vantant les mérites de telle ou telle marque d'huile,de détergent,boissons, aliments, serviette hygiénique...etc. La publicité marocaine persiste en effet à représenter les femmes comme des femmes-objets, des femmes traditionnelles, manipulées et superficielles. Elles sont très présentes,soit en tant qu'«illustration» accompagnant l'image d'un produit soit en tant qu'instrument de provocation. L' objectif c'est d'accrocher le public et de le faire consommer. Les images provocantes de femmes nues ou légèrement vêtues sont particulièrement abondantes dans la publicité. Les femmes deviennent des objets sexuels à partir du moment où leur corps et leur sexualité sont associés à des marchandises.Car,nous remarquons que la publicité présente souvent le corps des femmes en images isolées,jambes,seins et cuisses ,leurs qualités réduites à des attributs physiques en niant leurs capacités intellectuelles.

D'ailleurs, la plupart des publicités liées aux détergents s'appuie sur la ségrégation sexuelle pour faire valoir l'efficacité du produit. A relever, dans cet ordre d'idées, que pratiquement dans tous les spots faisant l'apologie du pouvoir quasi magique des détergents, ce sont toujours les hommes, au travail, ou les garçons,en jouant,qui salissent les vêtements,et ce sont toujours les femmes qui les lavent. En guise d'exemple,l'analyse des différentes versions d'un spot du détergent de lessive marocaine s'avère très intéressante dans la mesure où nous pouvons bien comprendre l'évolution de la représentation des femmes marocaines dans la publicité.

Le spot de 1969 montre un homme insatisfait de la lessive de sa femme. Il se plaint de la blancheur terne de sa chemise à sa mère présente.La belle-mère intervient et présente à sa belle-fille le détergent. La version de 1993 présente une femme au foyer qui achète le détergent pour la lessive et choisit une marque populaire. La représentante commerciale du détergent lui offre alors le produit pour un essai gratuit. Au début,la cliente refuse mais devant l'insistance de la représentante, elle accepte finalement d'essayer le produit.43ans après le premier spot du détergent de lessive,on retrouve encore le plan serré de la femme qui fait la lessive. À la fin du spot,la représentante revient évaluer la satisfaction de la femme au foyer et essaye de lui reprendre le produit. La cliente refuse et garde le produit. La femme est ici représentée comme une femme traditionnelle dont le seul souci est d'avoir une lessive propre.Les deux versions transmettent une image réductrice des femmes. La version 2009 du spot montre des femmes qui descendent dans la rue pour revendiquer l'utilisation exclusive du détergent pour leur machine à laver. Une journaliste-reporter interviewe les femmes au sujet de leurs revendications. Une question intéressante se pose alors: comment serait-il possible de vendre un détergent de machine à laver sans se servir de la femme comme accroche?

S'agissant des spots vantant les mérites des produits oléagineux, en général, la femme prépare les repas et se contente de regarder les autres manger.Dans une publicité d'une marque d'huile,le commentateur laisse entendre que les femmes existent pour assurer le bonheur des hommes et veiller sur leur quiétude"Vous ne pouvez imaginer tout ce qu'elles font pour nous ",c'est pour cela que les femmes qui se soucient du bien être de leur famille optent pour ce produit affirme-t-il.

Dans l'ensemble,il est sous-entendu que si la famille est malheureuse,le mari déstabilisé, la responsabilité en incombe à la femme qui n'a pas su choisir le meilleur produit pour les satisfaire. Ainsi, la femme et le produit sont placés sur le même pied d'égalité.Sa mission dans la vie,si l'on se réfère aux spots publicitaires, ne dépasse pas la cuisine,sa raison d'être :le sourire de son mari,son passe temps favori: laver le linge et mijoter des petits plats que tout le monde prend le temps de savourer, sauf elle.

En guise de conclusion,les messages publicitaires renforcent ainsi les inégalités entre les sexes et consolident les stéréotypes ancrés dans les mentalités. De ce fait,l'image de la femme marocaine est à reconsidérer et à repositionner,il faut que les journalistes et les médias s'attardent sur des femmes qui ont servi de modèles de réussite,des femmes combattantes qui ont participé au développement du pays afin de rompre avec cette image stéréotypée.

Dans le cadre de la démocratie participative,nous incitons la société civile de déposer un projet de loi auprès du gouvernement de la part des acteurs de la société civile surtout après la promulgation de la constitution marocaine en 2011,afin d'insérer une clause de respect de l'image da la femme dans les cahiers de charge de l'audio-visuel,qui prévoit ainsi l' obligation de préserver la dignité de la femme marocaine.

Par Fayrouz Fawzi

Réelle coordination ou simple replâtrage et bricolage ?

Dernièrement, un accord de partenariat a été conclu entre le ministère délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé des Marocains résidant à l'étranger et la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger. A ce propos, le ministère a publié un communiqué, reproduit par l'agence officielle MAP et largement diffusé dans la presse nationale. Avant de l'analyser largement, en voici tout d'abord le contenu intégral :

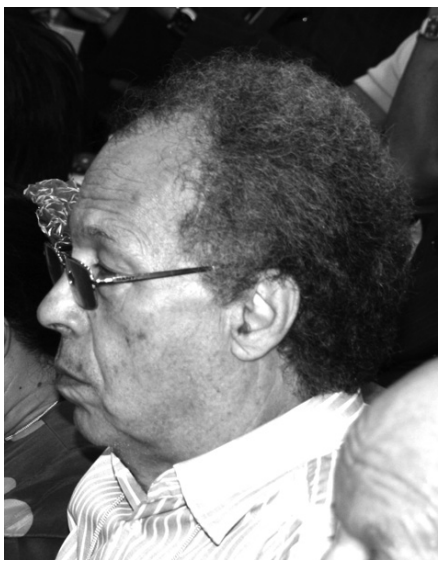

Par Abdelkrim Belguendouz, Universitaire, chercheur spécialisé en migrations

« Le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger confirment leur volonté de collaboration par un accord de coordination et de partenariat au service des Marocains résidant à l'étranger. Cet accord a été signé le mercredi 21 novembre 2012, par le ministre M. Abdellatif Maâzouz et le président délégué de la Fondation, M. Omar Azzimane.

En vertu de cet accord, les deux entités s'engagent à assurer une concertation permanente dans tous les domaines de leur action en faveur des Marocains résidant à l'étranger. Cette concertation a pour objectif principale la répartition optimale des rôles, selon les capacités opérationnelles de chacune des deux institutions, en vue d'une complémentarité de leurs interventions et une mutualisation de leurs efforts et moyens.

La coordination souhaitée sera assurée par un organe conjoint, le « Comité permanent de Coordination » (CPC), composé de hauts responsables des deux parties qui tiendront au moins une réunion ordinaire par semestre. Outre la mise en oeuvre de l'accord, le CPC jouera l'interface pour l'échange de l'information relative aux MRE, aux réalisations les concernant et aux difficultés éventuelles, nécessitant un arbitrage ou une prise de décision conjointe.

Il est a noter que cet accord fait partie d'un ensemble d'initiatives visant l'harmonisation des deux entités. Des opérations ponctuelles conjointes sont à leur actif, comme la régularisation par tranches de la situation des enseignants de la langue arabe à l'étranger ou encore l'organisation conjointe de l'édition 2012 des colonies de vacances au profit des enfants MRE.

Les deux institutions oeuvrent pour conformer leurs interventions respectives à une vision stratégique commune. Pour ce faire, elles supervisent avec le concours du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger et l'Institut royal des études stratégiques, la réalisation d'une étude nationale destinée à renforcer la collaboration entre les parties prenantes et à asseoir une politique nationale relative à la question des flux migratoires à l'horizon 2030.

L'accord scellé vient confirmer également l'engagement pris par le Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger, et inscrit dans le plan d'action gouvernemental, de renforcer les mécanismes de coordination avec les partenaires en charge des affaires des MRE pour une plus grande efficacité de gestion et une meilleure gouvernance dans ce domaine »(fin du texte).

Pour entreprendre le décryptage du communiqué précité, qui concerne deux des intervenants institutionnels principaux en matière de communauté marocaine à l'étranger aux cotés du CCME, de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, de Bank Al Amal et de bien d'autres départements ministériels, chacun ayant certaines prérogatives en matière de communauté marocaine résidant à l'étranger, présentons d'abord les grandes lignes des attributions et de l'évolution fonctionnelle de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, ainsi que de certains problèmes auxquels elle se heurte jusqu'à présent.

ÉVOLUTION DE LA FONDATION

Créée en juillet 1990 par la loi 19/89 promulguée par le dahir n°1.9079 du 13 juillet 1990, publié au B.O n°4055 du 18 juillet 1990, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger est chargée selon l'article 2 de la loi, du renforcement des liens fondamentaux que les citoyens marocains à l'étranger entretiennent avec leur patrie en les aidant également à faire face à leurs difficultés, aussi bien dans les pays d'immigration qu'au Maroc. Menant son action dans le cadre des orientations du gouvernement, l'institution jouit cependant d'une souplesse de gestion et d'une certaine liberté de manoeuvre pour accomplir sa mission, dans la mesure où elle n'est pas soumise aux contraintes administratives et peut adapter son action aux contraintes des pays d'accueil.

Durant les premières années de son existence, la Fondation a eu comme président délégué l'autorité gouvernementale chargée du département de la communauté marocaine résidant à l'étranger. En l'occurrence les ministres Rafik Haddaoui (fin juillet 1990 à fin 2003), Ahmed El Ouardi (de 2004 à fin février 2005), et le sous-secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères chargé de la communauté marocaine à l'étranger, Lahcen Gaboune (mars 2005 à l'été 2007).

Après la nomination en été 1997 d'un nouveau président délégué, qui cumulera par la suite le poste de ministre de la Justice, puis de président du Conseil consultatif des droits de l'homme, d'ambassadeur du Maroc en Espagne jusqu'au début de 2010, enfin de nos jours également le poste de Conseiller royal, la Fondation a été quelque peu remaniée en comportant un « observatoire » et les six structures suivantes : la coopération et le partenariat; l'éducation ; les échanges culturels, le sport et la jeunesse ; l'assistance sociale et la prévention ; les études et l'assistance juridique ; la communication et la promotion économique.

En dehors des aspects économiques (alors que « Bank Al Amal » ne fait pratiquement rien), le bilan fin 2012 de l'activité de ces pôles est très mitigé et ne donne pas lieu à discussion publique, d'autant plus qu'à l'occasion du débat parlementaire annuel sur la loi de finances et alors que la subvention de l'Etat de 183,110 millions de dirhams pour le budget 2013, figure dans le budget du ministère de la communauté marocaine à l'étranger, aucune information sur la politique et l'action menée par la Fondation n'est donnée, sous prétexte que ce n'est pas le ministre chargé de la communauté qui a la responsabilité de la gestion de la Fondation.

Ceci alors que l'article 6 de la loi 19/89, impose au secrétaire général de la Fondation, la préparation et la présentation au Comité Directeur d'un rapport annuel sur les activités et le fonctionnement de l'institution. Le même article, fait obligation au trésorier général de la Fondation, de présenter chaque année devant le Comité directeur un rapport financier.

Sur ce plan (et tout comme pour le CCME au niveau financier), n'estil pas nécessaire que le Parlement puisse avoir la possibilité concrète de contrôler le suivi de l'action de la Fondation et de savoir comment est dépensée la subvention étatique à la Fondation, votée annuellement par les deux chambres du parlement, dans le cadre du budget sectoriel des Marocains résidant à l'étranger ?

UNE VIOLATION DE LA LOI

Par ailleurs, la loi instituant la Fondation n'est pas respectée. Selon l'article 5, le comité directeur se réunit sur convocation de son président délégué aussi souvent que les besoins de la Fondation l'exigent et au moins une fois par semestre, c'est-à-dire deux fois par an. Or depuis l'an 2000, c'est à dire une douzaine d'années, aucune réunion de ce comité directeur n'a eu lieu, comme si aucun suivi ne devait être réalisé, aucune évaluation ne devait être faite et aucun programme d'action n'était à élaborer dans ce cadre.

Cette violation de la loi, ne porte t-elle pas préjudice à la transparence et à la bonne gouvernance du secteur des Marocains résidant à l'étranger ? Ne contribue t-elle pas à un autre grave dysfonctionnement, en entravant le débat et la coordination en matière de politique migratoire nationale à travers la nécessaire réunion du comité directeur de la Fondation, où les principaux acteurs institutionnels concernés par le dossier multidimensionnel de la communauté marocaine résidant à l'étranger, sont représentés !?

Or, au lieu de se focaliser sur l'essentiel, en faisant en sorte que la Fondation respecte la loi par la tenue au moins deux fois par an de son comité directeur, le ministre chargé des MRE qui plus est, se trouve délégué auprès du Chef du gouvernement, aborde une voie de contournement de la loi, en mettant en place avec la Fondation un « Comité Permanent de Coordination », qui se réunit deux fois par an !!!

UNE GOUVERNANCE FINANCIERE DEFECTUEUSE

Ces dernières années, un problème typique de gestion financière est apparu avec un arriéré s'élevant fin 2012 à 213 millions de dirhams, dû à la non prise en considération des droits liés à la carrière des enseignants marocains de langue arabe et de culture marocaine dans les pays d'accueil auprès de la communauté, sachant que ces nseignants sont gérés au plan administratif par la Fondation. Ceci a donné lieu à de multiples sit-in de protestation des concernés devant plusieurs consulats et ambassades du Maroc à l'étranger, et même devant le Parlement à Rabat.

Pour l'année budgétaire 2011, la subvention de la Fondation, qui étaitde 150 millions de dirhams, a été ajustée d'un financement exceptionnel de 66 millions de dirhams par le ministère des Finances pour combler le déficit qui doit être étalé sur trois ans. Or pour disculper et gommer toute responsabilité de la Fondation et celle des gouvernements successifs pour ce grave dysfonctionnement, le communiqué préfère mettre « à l'actif » des deux parties l'opération de régularisation, sans même citer le nom du ministère des finances !!! S'agissant de « l'opération conjointe » de colonies de vacances pour les enfants MRE, le nombre est très réduit, ne dépassant pas 1240 enfants pour l'année 2012, la Fondation continuant à prendre en charge de ce total, un millier d'enfants par an…

LA RÉFORME DE LA FONDATION EST TOUJOURS NÉCESSAIRE

Concernant les statuts de la Fondation, leur réforme annoncée pourtant en avril 1998 par Abderrahmane El Youssoufi, alors Premier ministre de l'alternance consensuelle, devant les deux chambres du parlement, lors de la discussion de la Déclaration de politique générale du gouvernement, n'a pas encore eu lieu en

À suivre : Page 9

Réelle coordination ou simple replâtrage et bricolage ?

Suite de la page 8

cette fin 2012. L'engagement public était le suivant :

« En vue de défendre les intérêts matériels et moraux des Marocains résidant à l'étranger et en application des hautes directives royales, le gouvernement dotera la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger d'un nouveau statut pour lui permettre d'accomplir sa mission, dans le cadre de l'application de cet aspect important du programme gouvernemental ».

En plus du nécessaire recentrage de sa mission, à la lumière de l'évolution institutionnelle du secteur et de la nécessité de dynamiser ses activités, dans le cadre d'une politique nationale globale, cohérente et intégrée en matière de communauté marocaine à l'étranger, la Fondation a encore besoin d'une révision de la loi l'instituant, qui est devenue « chibaniya »… Un des objectifs est de démocratiser son comité directeur composé de 27 membres, dont 13 membres choisis par l'administration jusqu'ici parmi les Fédérations des Amicales des Travailleurs et Commerçants marocains à l'étranger (F.a.t.c.m.e).

Sur ce plan, on ne peut suivre le président délégué de la Fondation qui estimait peu de temps avant la création du Conseil de la Communauté marocaine à l'étranger, dans une interview au site wafin.be, le 17 septembre 2007, que la question de la représentation des MRE au sein du comité directeur de la Fondation allait être résolue comme suit :

« Le CCME va rendre caduc le comité de la Fondation. Là, il y aura évidemment des représentants de la communauté marocaine. Le problème va être résolu de manière tout à fait satisfaisante par ce futur conseil qui va absorber le comité de la Fondation ».

Or, le CCME n'est nullement représentatif. De ce fait, la démocratisation du comité directeur de la Fondation reste encore une nécessité. En premier lieu, la représentation de la communauté marocaine à l'étranger au sein de la Fondation ne peut se limiter aux travailleurs et aux commerçants, étant données les métamorphoses et les mutations profondes qu'elle a connues : féminisation, apparition des nouvelles générations, de nouveaux profils de cadres et acteurs dans divers domaines, constitution d'une galaxie d'associations.

A coté des « Amicales » qui n'ont fait que perpétuer le favoritisme, l'esprit de clan, une culture de soumission et la recherche d'intérêts qui n'ont rien de communautaires, il y a en effet de multiples associations de jeunes très dynamiques, des organisations de femmes, des collectifs de cadres des professions libérales, des forum de compétences diverses, des associations de chercheurs, de défense des droits de l'homme, ou bien de plus en plus des associations de développement et de solidarité transnationale, constituant maintenant plusieurs réseaux marocains d'aide au développement du pays d'origine, qui viennent d'ailleurs de créer une synergie, à la suite de la réunion à Tanger du 7 au 9 décembre 2012, de la « Plateforme euro marocaine Migration, développement, citoyenneté et démocratie ».

Or, ni dans le Plan d'action 2012-2016 du ministère chargé des MRE, ni d'ailleurs dans le projet de plan législatif du gouvernement pour la période de la législature 2012-2016, dans le cadre notamment de l'opérationnalisation de la nouvelle constitution, il n'est question d'un projet de loi réformant la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.

Pourtant, la nécessité de cette réforme est toujours pressante pour d'autres motivations essentielles, celles de mettre à niveau et de rationaliser le paysage institutionnel concernant le vaste domaine de la communauté marocaine à l'étranger pour éviter les doubles emploi et parvenir à la synergie.

DEVANT UN FAIT ACCOMPLI

Avant qu'il ne soit procédé à une réflexion de fond pour savoir par exemple si une institution comme la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger doit rester ou pas, et si sa présidence doit revenir ou non au ministre chargé des MRE, un élément important est intervenu, constituant une sorte de fait accompli.

Il s'agit du vote en été 2012 par la Parlement de la loi organique 02-12relative aux nominations aux hautes fonctions, en application des articles 42 et 92 de la Constitution du 1er juillet 2011, qui a introduit notamment un réajustement des pouvoirs. Cette nouvelle loi organique, dont le décret d'application a été publié au Bulletin officiel du 15 octobre 2012, arrête d'un coté la liste des institutions et établissements stratégiques dont les responsables seront désignés en Conseil des ministres présidé par le Roi, sur la base d'une proposition du Chef de gouvernement et à l'initiative du ministre concerné et de l'autre coté, la liste des hautes fonctions aux administrations publiques à pouvoir en conseil de gouvernement présidé par le Chef du gouvernement.

Dans ce nouveau texte, la Fondation Hassan II pour les MRE figure sur la liste des institutions publiques stratégiques, dont le pouvoir de nomination des responsables se fait en Conseil des ministres. Ceci suggère deux éléments. Le premier est que la Fondation Hassan II serait vraisemblablement destinée à être maintenue. En second lieu, dans le cadre d'une restructuration du champ institutionnel s'occupant du dossier migratoire, une option est écartée : celle de voir dans le futur, la Fondation dirigée par le ministre chargé des MRE, pour se donner plus de moyens d'action. Ce qui est retenu par contre, c'est une autre personne suggérée par le ministre et proposé par le Chef du gouvernement.

QUELLE STRATÉGIE ?

Enfin, le communiqué du ministère chargé des MRE sort l'artillerie lourde, en mettant en avant le lancement de l'étude pour une stratégie nationale concernant le dossier migratoire à l'horizon 2030, menée conjointement par le ministère chargé des MRE, la Fondation Hasan II, le CCME, ainsi que l'Institut royal des études stratégiques. Si la nécessité d'une stratégie nationale en matière migratoire est une urgence absolue pour donner du sens aux diverses actions entreprises dans ce domaine et pour rationaliser l'intervention des divers acteurs institutionnels, les conditions de réalisation de cette étude et la méthodologie suivie en la matière, pêchent par plusieurs défauts majeurs

1- L'équipe de chercheurs en migration formée sous l'impulsion des quatre institutions, s'est faite sous le signe du sectarisme, de l'ostracisme et de l'exclusion, par peur de toute analyse critique des politiques suivies jusqu'à présent et des dysfonctionnements des institutions en charge de la gestion du dossier des MRE, en particulier le CCME, la Fondation Hassan II, Bank Al Amal, le ministère des MRE et bien d'autres départements ministériels et organismes. De ce fait, tous les chercheurs marocains (femmes et hommes) qui se sont investis depuis très longtemps en matière de communauté marocaine à l'étranger et qui ont une indépendance de jugement, ont été systématiquement écartés, en dépit d'une lettre ouverte adressée le 10 août 2012 au ministre chargé des MRE, A.Maâzouz.

2- Le Comité de pilotage ainsi que le comité d'orientation et de suivi de l'étude sont à la fois juges et parties. On y retrouve les représentants de toutes ces institutions qui font elles-mêmes l'objet d'étude (sauf pour l'IRES) pour une future mise à niveau. Dans cet esprit, un séminaire d'étape a été organisé le 12 décembre 2012 regroupant les membres du comité de pilotage (le ministre ainsi que les dirigeants des autres institutions), plus les membres du comité de suivi, composé de responsables des quatre institutions concernées.

3- La « Stratégie nationale en faveur des MRE à l'horizon 2030 et son déploiement à l'horizon 2022 » a pratiquement exclu de son champs de vision, la prise en compte de l'immigration étrangère au Maroc, notamment celle des Subsahariens. Dans cet esprit, ce n'est pas l'ensemble du fait migratoire qui est appréhendé pour le Maroc, mais uniquement l'aspect émigration vers l'étranger.

4- La vision sous-jacente à l'émigration dans cette étude, inscrite à l'IRES dans le cadre du thème « compétitivité globale et positionnement du Maroc dans la mondialisation », est toujours dominée par l'aspect financier, marchand et utilitariste de l'émigration. Comme dans les années 60 et 70 du siècle dernier, la conception marchande et fonctionnelle de l'émigration, prédomine dans la vision 2030, l'émigration étant considérée comme une « industrie » nationale lucrative d'exportation, un des objectifs majeurs étant de trouver de nouveaux espaces et pays vers où exporter la main-d'oeuvre marocaine…

Cet objectif figure dans un des documents soumis par le ministre Maâzouz lors de la discussion parlementaire en novembre décembre 2012, aussi bien à la Chambre des Représentants qu'à la Chambre des Conseillers, du projet de budget pour 2013 du ministère chargé des MRE.

Bel exemple d'absence de confiance dans l'avenir du développement du Maroc donnée aux jeunes à l'horizon 2030, à l'heure où les grands chantiers sont à poursuivre et où notamment, celui de la régionalisation avancée est à peine amorcé !

MINISTÉRE CHARGÉ DES MRE OU MINISTÉRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR ?

Déjà, dans une communication présentée le 26 janvier 2012 à l'Institut Royal des Etudes Stratégiques, avec pour titre « l'impact des crises sur la migration marocaine », A.Maâzouz ministre chargé des MRE, optait dans une vision d'avenir, pour l'intensification des départs du Maroc vers l'étranger, en mettant en oeuvre des « mécanismes permettant le passage d'une migration subie à une gestion anticipative des flux migratoires par une diversification concertée de l'émigration vers les zones de croissance ».

Le ministre explicite concrètement sa position. Pour l'avenir et face à la crise qui secoue les pays développés, il fait de celle-ci une opportunité ouvrant des « niches » sur l'extérieur, un moyen efficace et une « piste intéressante à explorer » pour l'augmentation des contingents de travailleurs marocains à l'étranger : « La crise pourrait favoriser de nouvelles formes de migration à organiser en concertation avec les pays d'origine : migration saisonnière, migration temporaire, migration encouragée par l'Union Européenne, car n'ayant pas vocation à maintenir durablement le migrant dans les pays d'accueil voir les accords signés par l'ANAPEC au Maroc ».

Or sans négliger l'apport en devises, le dossier stratégique et multidimensionnel de la communauté marocaine à l'étranger est-il à traiter de la même manière qu'un dossier relevant du ministère du commerce extérieur, département géré dans le précédent gouvernement, par le ministre actuel chargé des Marocains résidant à l'étranger !?

Rappelons comment, tout en encourageant l'émigration à outrance des travailleurs, le Plan quinquennal marocain 1973-1977, ramenait cette émigration à l'exportation d'un produit fabriqué au Maroc : « Le développement des exportations s'avère une nécessité inéluctable et une condition du décollage économique (…) le développement des exportations ne concerne pas seulement le secteur industriel, mais également les secteurs primaire et tertiaire. L'émigration des travailleurs à l'étranger et l'accueil de touristes au Maroc, sont en dernière analyse, équivalents, sur le plan économique, à une exportation d'une production réalisée au Maroc » (volume I, p.48).

Dés lors, la démarche imprimée à l'étude à l'horizon 2030 ne s'inscrit pas dans une vision réellement prospective à la hauteur des défis qui se posent à la communauté marocaine à l'étranger et des enjeux pour le Maroc, mais dans une vision passéiste et purement marchande.

En définitive, loin de contribuer à la réalisation de la cohérence en matière de politiques publiques en direction des citoyens marocains à l'étranger, l'accord du 21 novembre 2012 entre le ministère délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé des MRE et la Fondation Hassan II pour les MRE, accord qui a occulté des problèmes structurels lancinants, constitue un simple replâtrage et bricolage.

Mobilisation contre la décision du gouvernement Néerlandais de réduire les allocations familiales

La décision des autorités néerlandaises de réduire les allocations familiales notamment celles destinées aux enfants, aux veuves et aux orphelins des marocains des Pays-Bas, résidant au Maroc, a suscité l'ire de la communauté marocaine de la Hollande, qui s'est mobilisée pour défendre ses droits.

Lors d'une rencontre, tenue dimanche soir à Amsterdam à cet effet, les représentants de plusieurs associations des Marocains des Pays-Bas ont tenu à expliquer la teneur et les répercussions de cette mesure discriminatoire" faisant partie, selon eux, d'une série d'actions controversées du gouvernement néerlandais en matière de droits des immigrés.

Les autorités néerlandaises ont introduit cette année le principe du pays de résidence au lieu de celui de travail en matière d'allocations familiales, ce qui signifie que les personnes concernées (enfants, veuves ou orphelins) percevront des subsides de l'État néerlandais en fonction du niveau de vie du pays de résidence. Dans le cas du Maroc, le ministère des affaires sociales a décidé de réduire de 40 % le montant des allocations versées aux bénéficiaires de ces aides.

Les intervenants lors de cette rencontre ont souligné la nécessité que les Néerlandais d'origine marocaine jouissent et défendent leurs droits en tant que Néerlandais à part entière et non pas comme étrangers d'autant plus qu'ils contribuent, depuis des décennies, au même titre que leurs compatriotes autochtones à l'édification des Pays-Bas et s'acquittent de leurs devoir vis-à-vis de l'État à tous les niveaux.

Dans une déclaration à MAP-Amsterdam, le président du Centre euro-méditerranéen immigration et développement, Abdou menebhi, a indiqué que la rencontre a pour but premier de tirer l'attention des Marocains des Pays-Bas sur cette décision qui concerne plus de 4500 enfants et plus de 900 veuves résidant au Maroc et examiner les mesures à prendre pour dissuader les autorités hollandaises.

M. menebhi a évoqué la possibilité de déposer des plaintes devant la justice néerlandaise et éventuellement devant la cour européenne des droits de l'homme pour dénoncer cette discrimination qui va à l'encontre des conventions internationales et européennes mais aussi des accords liant le Maroc à l'Union européenne.

Le président du Centre Euro-Méditerranéen Immigration et Développement a appelé les autorités marocaines à intervenir auprès de l'État néerlandais pour examiner les voies et moyens de parvenir à une solution à ce problème à la lumière des accords bilatéraux.

Un communiqué distribué à l'issue de cette rencontre indique que le Centre Euro-Méditerranéen Immigration et Développement (EMCEMO) envisage en collaboration avec plusieurs de ses partenaires associatifs d'exercer plus de pression sur le parlement néerlandais pour qu'il rejette cette décision mais aussi au sein des institutions européennes pour imposer le respect des accords bilatéraux et ceux signés entre le Maroc et l'Union européenne relatifs à la lutte contre la ségrégation entre immigrés et Européens.

L'introduction du principe du pays de résidence pour percevoir les allocations familiales est contraire aux accords et conventions internationales et peut être considérée comme "discrimination indirecte" par la cour européenne, a précisé le document, se référant à une consultation réalisée pour le compte de la chambre basse du parlement néerlandais.

La consultation fait référence aux articles 65 de l'accord de partenariat Maroc-UE et 5 de l'accord entre les deux Royaumes relatif à la sécurité sociale, lesquels interdisent toute discrimination sur la base de la nationalité entre les MRE et les européens en sécurité sociale, d'où la proposition du gouvernement néerlandais relative à la révision de l'accord bilatéral en la matière, ajoute-on de même source.

Source : MAP

Médaille d'argent pour Adam Lamhamedi en slalom géant

Le jeune skieur maroco-canadien Adam Lamhamedi a remporté une médaille d'argent en slalom géant dans la catégorie junior (-18 ans), lors des compétitions de slalom et de slalom géant de la Fédération internationale de ski (FIS) disputées du 19 au 22 décembre à la station de ski de Panorama en Alberta (Ouest du Canada).

Quelque 99 skieurs du Canada, des Etats-Unis, de l'Australie, de Grande Bretagne, de Bulgarie, du Japon, de Slovénie, de Slovaquie et du Maroc ont participé à ces compétitions. Lamhamedi, 17 ans, s'est distingué par ses efforts soutenus lors des entraînements et des compétitions, par sa touche raffinée sur la neige, ainsi que par son mental « très fort », élément essentiel pour un athlète de haut niveau, a déclaré, à cette occasion, son entraîneur Martin Côté.

Il s'est dit aussi « très satisfait » de la progression et des résultats d'Adam dans les différentes conditions de course extrêmement variées, rappelant que depuis le début de la saison de ski 2012-2013, Adam « se classe très bien par rapport aux skieurs de son âge ».

En effet, il a jusqu'à présent gagné deux médailles de bronze en slalom, une médaille d'argent en slalom géant dans la catégorie junior et une médaille de bronze en slalom dans la catégorie sénior. Cependant, il reste du travail à faire et « notre principal objectif est d'être prêt afin de représenter honorablement le Maroc aux Jeux Olympiques d'hiver de Sotchi-2014 et nous tenons à remercier le Comité National Olympique Marocain (CNOM) pour son appui continu », a-t-il dit.

Depuis 2011, Adam Lamhamedi bénéficie du programme de suivi des Sportifs de Haut Niveau, initié par le CNOM et le ministère de la Jeunesse et des sports avec l'apport technique et sportif de son entraîneur canadien, Martin Côté.

Le programme technique de préparation aux Jeux Olympiques de Sotchi 2014 est également revu de façon concertée avec le CNOM et la Fédération royale marocaine de Ski et montagne, a souligné l'entraîneur de Lamhamedi.

Le jeune skieur Adam Lamhamedi, champion olympique et médaillé d'or des Jeux Olympiques d'hiver de la Jeunesse (Innsbruck, Autriche 2012), a été décoré par SM le Roi Mohammed VI, lors de la fête du Trône, du Ouissam de la récompense nationale (Al-Moukafaâ al-wataniya) de l'ordre d'officier.

En 2012, Adam a été médaillé 14 fois. Le jeune athlète est aussi champion junior du circuit de la Super Série Sports Experts 2012 en ski alpin en Amérique du nord, athlète de l'année 2012 du programme sports-études qui regroupe les sportifs de haut niveau inscrits dans plus de 20 programmes sports-études et athlète de l'année 2012 de la région du Québec. Il a également reçu le Méritas du meilleur skieur du programme ski alpin de l'école secondaire Cardinal-Roy et a été sacré athlète de l'année 2012.

Au Canada, Adam Lamhamedi défend les couleurs du club de ski de Stoneham (Québec).

Source: sport-maroc.com

Marocains du Monde

Adaptations aux changements climatiques : Étude sur la vulnérabilité de la côte haïtienne

Le climatologue maroco-québécois, A. El Fouladi a présenté, le 19 décembre dernier, à Port-au-Prince, les résultats de son étude, la première du genre en Haïti, sur la vulnérabilité des côtes de ce pays face à la hausse du niveau moyen de la mer induite par les changements climatiques. Cette étude, qui fût commanditée par le ministère de l'environnement haïtien, le FEM et le PNUD, fut menée entre juillet et octobre de l'année 2012. En voici le résumé du rapport de 94 pages :

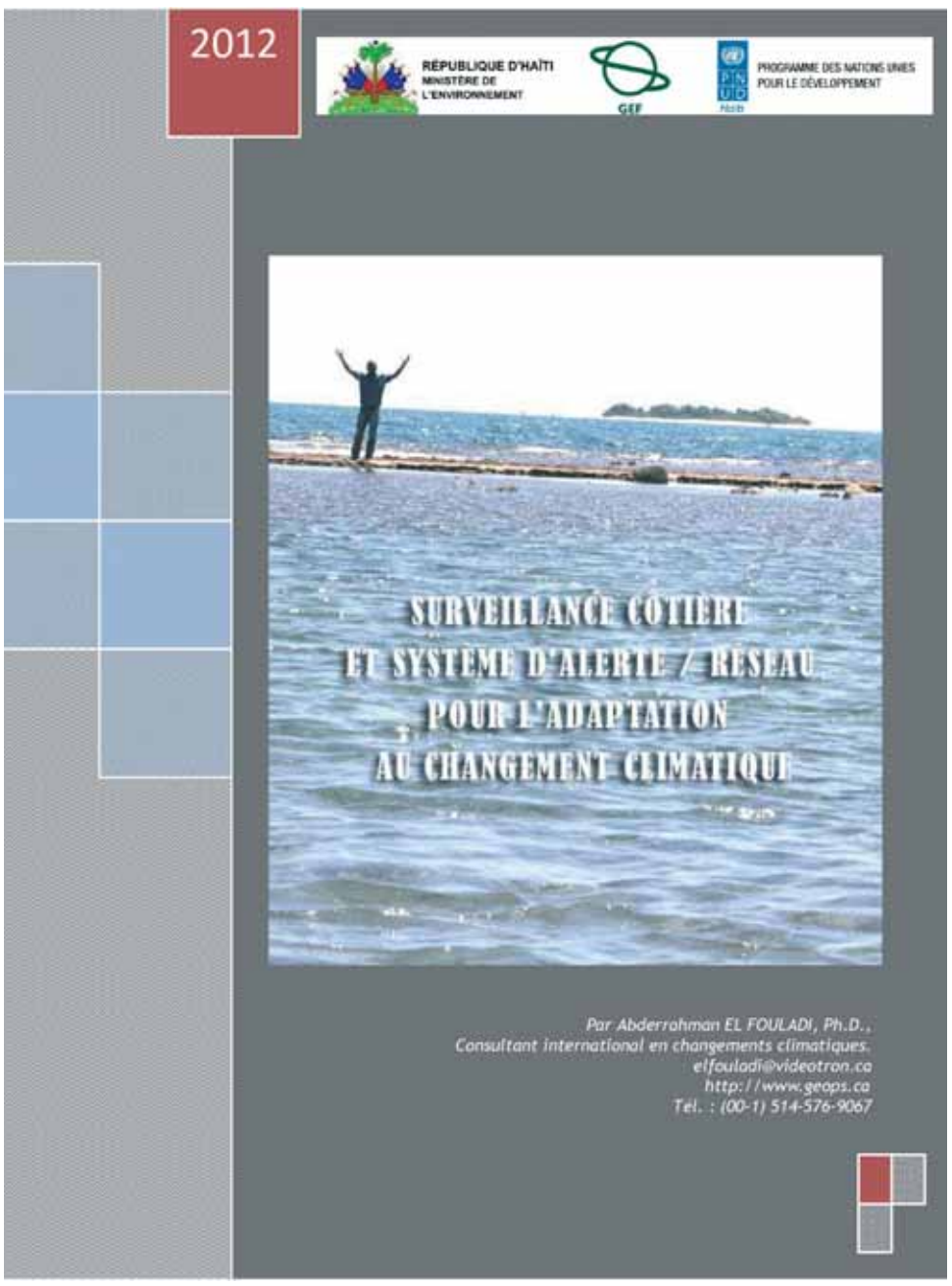

Les côtes haïtiennes sont souvent citées comme étant très exposées ou très vulnérables aux variabilités et changements climatiques. Ces affirmations reposent généralement sur les travaux effectués à des échelles spatiales très grossières.

En effet, il n'existe quasiment aucune évaluation spécifique sur l'ampleur du phénomène en Haïti. Fort de ce constat et compte tenu de l'importance des zones côtières pour le pays, cette étude, réalisée dans le cadre du projet "Renforcement des capacités adaptatives des communautés côtières aux changements climatiques" découlant des recommandations du Plan d'Action National d'Adaptation (PANA), se donne comme objectifs de :

1) Déterminer des scénarios de la hausse du niveau moyen de la mer (HNMM) pouvant affecter les côtes haïtiennes en 2031, 2051 et 2071;

2) Utiliser ces scénarios, combinés à des phénomènes météorologiques extrêmes, pour délimiter la vulnérabilité côtière face aux inondations des eaux marines à l'échelle nationale puis quantifier cette vulnérabilité, en termes d'inondation et d'érosion, dans les régions de Les-Cayes et de Jacmel ;

3) Proposer un système de surveillance et d'alerte côtières dans les zones vulnérables aux inondations par les eaux marines;

4) Renseigner sur les impacts potentiels de la hausse du niveau marin et de l'augmentation de la température de surface de la mer sur certains écosystèmes vitaux pour les communautés côtières ;

5) Proposer des stratégies d'adaptations techniques et institutionnelles aux modifications climatiques anticipées.

La HNMM fut définie comme étant la somme algébrique de la dynamique océanique (Dilatation thermique des eaux marines, fonte des glaces, hauteur moyenne des marées) et de la dynamique continentale (Rebond postglaciaire et subduction). Ce qui a donné des scénarios de HNMM (minimum / maximum), de 0,5 m à 0,7 m en 2031, de 0,7 m à 0,9 m en 2051 et de 0,8 m à 1,1 m en 2071. Ces résultats ont été combinés à la hauteur des raz-de-marée résultant des phénomènes météorologiques extrêmes.

Il en résulte une colonne d'eaux marines menaçant le littoral haïtien dont la hauteur se situe entre 3,7 m et 7,7 m en 2031, entre 3,9 m et 7,9 m en 2051 et entre 4 m et 8,1 m en 2071.

Ces différents scénarios ont été ensuite introduits dans un SIG pour simuler, en fonction d'un modèle numérique d'élévations, l'impact de l'inondation par les eaux marines sur certaines divisions administratives ainsi que sur l'occupation du sol. Les cartes de vulnérabilité produites ainsi que les statistiques extraites ont permis de constater que :

- L'Arbonite est le département le plus menacé par l'inondation des eaux marines, avec 9% de sa superficie totale à risque. Vient ensuite le Nord-est avec 7%, le nord avec 5% et le Sud avec 4%;

- l'île-à-Vache est la seule entité géographique du Sud qui est grandement menacée; avec quasiment 50% de sa superficie totale à risque dont quasiment toutes ses mangroves;

- Les autres départements semblent être protégés par l'effet tampon de la topographie. En effet, seules les zones humides et les zones urbaines situées sur des terres à faible pente et donnant directement sur la mer sont menacées par l'intrusion des eaux marines. Cependant, l'infiltration des eaux marines, dans le conglomérat formant la côte dans ces régions, combinée à l'énergie des vagues créent un effet de sape qui pourrait conduire à une érosion accélérée et, par conséquent, à une récession des côtes.

Afin de surveiller la HNMM ainsi que ses impacts sur les zones côtières in situ, l'étude propose un système de surveillance et d'alerte constitué de trois réseaux : 1) un réseau de surveillance de la stabilité de la ligne de côte composé de profils de plages (pour le contrôle des transports latéraux des sables) et de polygonales topographiques (pour le contrôle de l'érosion des falaises), 2) un réseau de surveillance de la salinité et de la contamination des aquifères côtiers composé d'une série de puits et 3) un réseau de surveillance marégraphique de la hausse du niveau moyen de la mer, composé de stations équipées chacune d'un marégraphe, d'un repère GPS permanent ainsi que d'une micro-station météorologique.

Par ailleurs, et afin de mieux circonscrire l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers, la hausse des températures de surface des eaux marines par rapport à la décennie 1991 fut déterminée pour 2031, 2051 et 2071. Au nord du pays, cette hausse sera de 0,8°C en 2031, de 1,3°C en 2051 et de 2°C en 2071. Légèrement plus élevée au sud, cette hausse sera de 0,9°C en 2031, de 1,5°C en 2051 et de 2,3°C en 2071.

Les hausses anticipées du niveau moyen de la mer et de la température de surface des eaux marines susmentionnées auront des implications sur la plupart des secteurs stratégiques du pays; notamment sur la pêche, sur l'agriculture et sur le tourisme. Ceci sans oublier la santé et le bien-être de la population. D'où la formulation, à la fin de l'étude, de recommandations visant la protection des mangroves et des écosystèmes marins ainsi que des infrastructures côtières touristiques et agricoles.

Hommage Royal à feue Assia El Ouadie

SM le Roi Mohammed VI a adressé le message, ci-dessous, aux participants à une veillée à la mémoire de feue Assia El Ouadie, organisée le 20 décembre dernier soir au théâtre national Mohammed V à Rabat, par la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus et le Conseil national des droits de l'Homme.

C'est avec des sentiments d'émotion mêlée de considération, que Nous nous adressons à vous à l'occasion de l'hommage rendu à la mémoire de feue Assia El Ouadie. Nous exprimons à son honorable famille, et à travers elle à ses amis et proches, Nos sentiments d'estime pour le personne de la défunte et pour son apport remarquable au service des nobles causes humaines.

La défunte, que Dieu l'ait en Sa miséricorde, était un symbole de la femme marocaine qui a voué sa vie à la participation citoyenne pour la construction de la société marocaine à laquelle Nous aspirons et pour la concrétisation de laquelle Nous oeuvrons, une société de solidarité, de dignité et des droits de l'Homme. Elle a accompli ce à quoi elle s'est engagée en toute conscience pour la défense des couches marginalisées, notamment les pensionnaires des établissements pénitentiaires et de réinsertion et pour leur bonheur, n'ayant de cesse d'agir pour les faire sortir des sentiers de la délinquance. Nous évoquons avec vous la mémoire de la défunte, après que la volonté de Dieu ait décidé de la rappeler à Lui, à un moment où la société a grandement besoin de personnalités de sa trempe.

La défunte a donné avec générosité sans attendre de contrepartie, développant un sens juridique pertinent, une vision sociale et une dimension humaine et faisant preuve d'abnégation au service de la question pour laquelle elle s'est tant investie, celle du détenu, notamment les jeunes délinquants.

Mesdames et messieurs,

En ces moments d'émotion, l'on se rappelle la lutte remarquable de la défunte pour une cause qui a rarement préoccupé si intensément une personne comme elle le fût, avec conviction, conscience et dynamisme, dans son passé, son présent et son futur, comme si elle n'était née que pour cette noble mission humanitaire. La défunte a été comblée par le nom de «Mama Assia» dont la reconnaissaient les jeunes détenus, en raison de son affection à leur égard et de son action pour les réconforter et alléger les souffrances dues à la privation de liberté. Après avoir assumé des responsabilités dans la magistrature, elle a été attirée par le métier d'avocat qu'elle a pratiqué avec professionnalisme et mérite. Elle s'est parallèlement engagée dans le tissu associatif, dans un esprit d'intégrité et un sens de l'initiative élevé, en défense des droits de l'Homme en général, et des droits des détenus en particulier, ce qui l'avait qualifiée à devenir membre du Conseil consultatif des droits de l'Homme.

En considération pour ce que Nous avons su de son grand intérêt pour la question des détenus, Nous avons décidé de l'intégrer au Conseil d'administration de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus où elle a participé avec un grand dynamisme, animée du seul souci de promouvoir la justice envers les jeunes détenus.

Pour elle, la peine était porteuse de bienfaits, la formation, la rééducation et la dignité signifiaient la fin des souffrances, alors que la surveillance dans les prisons était pour elle une protection et une proximité envers le pensionnaire afin qu'il retrouve confiance en lui-même et garde l'espoir qui le prémunit contre la désespérance, la rancœur ou la vengeance.

Elle ne tenait à vivre la joie des fêtes que parmi les pensionnaires, ayant à cœur de les faire bénéficier de tous les cérémonials festifs, autorisés dans un espace de privation de liberté. La défunte a marqué son parcours au sein de l'institution par son dynamisme et son action, sa persévérance, sa foi et son imprégnation de l'esprit d'équipe dans l'accomplissement du travail, avec dévouement et altruisme. Pour ces qualités, son parcours riche et ses aspirations à davantage de réalisations et d'acquis seront gravés à jamais dans la mémoire.

Tout au long d'une vie pleine d'apports, la défunte s'en est allée à ne pas se préoccuper d'elle-même, ne prêtant aucune attention aux maux qui rongeaient son corps et aux souffrances qu'elle endurait, et dont l'acuité ne s'apaisait que par l'effet de sa présence dans les établissements pénitentiaires, secourant, aidant, donnant et parrainant sans se soucier des sollicitations des siens et de ses amis qui lui recommandaient le repos. Elle n'a été contrainte à s'aliter que lorsqu'elle a été rongée par la maladie incurable, se résignant, à contrecœur, à l'hospitalisation, tout en gardant espoir de poursuivre ses efforts jusqu'à son rappel à Dieu. Elle est partie en silence en s'en remettant au destin de Dieu, Grâce en soit rendue au Tout-Puissant pour ce qu'Il a donné et pour ce qu'Il a pris. Nous implorons le Très-Haut de la gratifier par sa haute rétribution et son admission dans la félicité.

Puisse-t-Il l'accueillir parmi les vertueux et les bienheureux, répandre sur elle son infinie miséricorde, l'accueillir dans son vaste paradis et lui réserver la meilleure récompense pour les œuvres louables qu'elle a accomplies, qui lui vaudront d'accéder au rang promis, dans le hadith du Prophète vénéré, à cette catégorie de gens par l'entremise de qui les affaires des gens sont solutionnées, au point que l'épreuve du «sirate» au jour du jugement dernier se fera pour eux comme un passage éclair. Nous implorons également Dieu d'inspirer à sa famille et à ses proches patience et consolation. Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

Source: MAP

À propos de feue Assia El Ouadie

Assia El Ouadie est née en 1949 à Safi, et décédée le vendredi 2 novembre à Casablanca.

Elle fut Juriste de formation, licenciée en droit en 1970, elle était magistrat au parquet du tribunal de première instance de Casablanca entre 1971 et 1980.

Après un stage à l'Ecole nationale de la Magistrature à Paris (1980-1981), Assia El Ouadie avait intégré le barreau de Settat (1981-1984) avant de rejoindre celui de Casablanca où elle avait exercé jusqu'en 2000, date à laquelle elle avait réintégré la magistrature au sein de l'Administration pénitentiaire où elle s'occupait de trois Centres de réforme et rééducation pour jeunes mineurs à Casablanca, Settat et Salé.

Elle était également membre de la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus, de l'Association des amis des centres de réforme et secrétaire générale de l'observatoire marocain des prisons.

Source : Wiki Maroc

Point de vue

On propose , mais l'État dispose !

Tout ce qu'un homme est capable d'imaginer , d'autres peuvent réaliser . «Jules Verne»

Par Mohamed Chahboune

A ce domaine du droit , quelles que soient les jurisprudences qu'on se fait en auscultant une loi pour l'ajuster et l'habiller à un cas qu'on a entre les mains , et c'est les essais et touches compliqués à exécuter que vit quotidiennement ; tout magistrat ou maître du barreau , il y aura toujours cette autre lecture qui n'appréciera pas l'harmonie ; du cas et de la loi .

A chacun sa propre interprétation .

Mais livre-t-on encore les faits , comme ils se sont produits réellement ; aux autorités compétentes ?

Chez nous au pays , à nos commissariats et à nos brigades de la gendarmerie , transpose-t-on vraiment , durant la rédaction des procès verbaux ; les vraies dires et déclarations des plaignants ? Leurs fait-on signer exactement ces dires et allégations , comme ils les ont crachés ?

Ce n'est pas toujours évident . La raison c'est que les substituts constituant conduits et canaux , atteignant l'embouchure de la justice , où tout se décide , n'ont tout simplement pas , les mêmes principes , foi et éducation .

Dès cette station de l'écoute , tout peut basculer , en faveur de l'adversaire ; par vœu de l'adversaire…Bien entendu par graissage des pattes , un acte largement possible d'avoir lieu , par nombreux antagonistes , par le biais d'une nocive culture ancrée et bien à l'aise à notre société . Par là l'épongeage devrait avoir lieu d'abord , pour qu'équité soit reliée d'une manière garantie , après le long parcours du jugement .

Une bonne partie du peuple est analphabète , et là c'est une lapalissade qu'il ne faudrait bien sur renier . Cependant , quelle que soient les rudes combats que s'est pendant longtemps livré l'Etat , par la complicité d'un bon parterre réunissant tant d'activistes de la société civile ; pour surmonter cet handicap ; on est malheureusement assis dessus , qu'on le veuille ou qu'on le rejette , par politique de l'autruche souvent , et bien d'autres pratiques .

Les partialités de tout genre , pour ne parler que de ça .

Même ceux qui sont instruits , ils ne le sont pas forcément dans le monde du droit c'est certain et , en l'occurrence , on nous met au panier , toujours , à l'autre bout après le fatiguant parcours , ce qu'on a délibéré pour nous , à prendre ou à rejeter , pour s'orienter à la cassation ; avec un surplus de douleurs ; du moment où notre défendeur d'avocat engagé , se transforme en un simple intermédiaire…

S'ajoutent à cela , les non éduqués de notre tissu social . Ce sont tous ceux qui s'adonnent aux duels des cornes , souvent pour des futilités , avant de se procurer les certificats médicaux , qu'on souhaite dépasser le chiffre 25 , permettant l'incarcération du rival et challenger . Et tout au début , n'oubliant pas ces fortunés qui , pour tordre le bras des récalcitrants opposés à la réconciliation et partant , au désistement, ou la négociation et le passage d'un domaine ou d'un bien ; se trouvent confrontés à une mystérieuse accusation ou imposture . Ils sont nombreux les cas de ce genre , à nos campagnes , souvent contre des concitoyens aisés ; utilisant les astuces et détours de la loi , déjà à ce niveau : Et allez vous plaindre fauchés et , pardessus tout , sourds et muets , de tout côté .

La question est : Pourquoi n'ira-t-on pas jusqu'à livrer d'abord à nos commissariats et brigades de la gendarmerie , aux plaignants et aux plaignants surtout , des copies des procès qu'on rédige et qu'on enregistre pour ces concitoyens ; pour que transparence y est , dès le départ ?

Plus que ça . Pourquoi on n'aurait pas , une sorte de scribes , ou de secrétaires , engagés à chaque ville , et village , disposant d'une brigade de la gendarmerie . Ils assisteront les citoyens durant la rédaction des plaintes , et l'écriture des procès verbaux .

Pour les indemnités , minces mais suffisants à atteindre le nécessaire pour une vie honorable ; il n'y aura que les syndicats régionaux qui s'occuperaient de leur payement , tirés des émoluments que les avocats eux , exigent de leur clientèle que sont les justiciables .

Combien de chômeurs diplômés allons-nous tirer des griffes , du besoin , de l'indigence , puisque désoeuvrés et longtemps macérés dans la nonchalance et l'oubli ? Un bon troupeau de notre cheptel de diplomés-chômeurs ; à qui on pourrait ajouter quelque piment d'une formation bien ciblée , pour que tout le monde puisse parler , le même langage juridique des lois et leur signification . Peut-être pourra-t-on diminuer par la même occasion , la gigantesque quantité , ne faisant que s'agrandir , de procès et donc de dossiers à décrypter juridiquement , que connaît la région du Gharb Chrarda Benni Hsen, vue la négligence et la tromperie politiques , pourquoi ne pas le citer , s'étant produits tout au long de la non longue période du protectorat français , sur le Maroc , heureusement , ne tombant que sur les girons des juges de cette partie du pays.

Tout comme les autres insuffisants effectifs , de la santé , et de la sécurité au pays…Ne se plaint-on pas aussi au milieu des tribunaux , de l'énormité des dossiers à traiter ; et l'escouade relativement réduite , des juges à qui on les confie ?

Quant au régime d'organisation , pour que cela marche avec une fluidité souhaitée ; faisons comme a dit ce sage et siphonné , Picasso : Trouver d'abord , chercher après .

Mais ne devrait-on pas en plus rendre cette opération rentable , pour les services de l'Etat , par le fait de la rendre , payable , où seuls les exemptés , de ces payements au profit de l'administration , et des assistantes locales des syndicats des avocats , seraient les porteurs de la carte du RAMED ? Par exemple.

Point de vue

Le prix Nobel décerné à l'Union européenne, est-ce pour faire la guerre en Afrique en 2013 ?

Même le Président français a fait le déplacement à Oslo, le 10 décembre dernier, pour assister à la remise du prix Nobel de la Paix à l'Union européenne. Le même jour, la France promettait de soutenir la guerre au Mali. Et pourtant, cette Union européenne est meurtrie par une crise économique sans précédent.

Par Abdelrhani Belhalloumi

L'intervention au Mali ne serait qu'un prétexte pour aller sécuriser les mines d'uranium au Niger qu'une société française exploite depuis 1970, et notamment le site d'Imouraren considéré comme étant la deuxième mine mondiale. Et l'exploitation de ces ressources ne représente que 5% des recettes du budget nigérien. L'arrivée au Niger de l'électricien nucléaire chinois du Guangdong, CGNPC est une preuve de l'importance stratégique de ce pays et du Mali.

L'intervention militaire au Mali, c'est aussi s'emparer du troisième pays producteur d'or du continent africain, après l'Afrique du Sud et le Ghana. Le Mali est fier d'avoir la première mine d'or industrielle à capitaux essentiellement nationaux[]. C'est La société d'exploitation de ressources minières de Kodiéran, propriété de Wassoul'or, dans la localité de Faboula (Région de Sikasso).

Mais alors, qui va payer le prix humain dans ce conflit?

D'abord, les 15 pays de la CEDAO (*) bien sûr: le Mali, le Niger, le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, Guinée-Bissau, le Ghana, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Liberia, le Nigeria, le Togo, la Sierra Leone, le Sénégal et la Guinée (Conakry) qui partage 858 Km de frontière avec le Mali et connaît actuellement des tenions ethniques entre Kissis et Malinkés manipulées à des fins politiques. La Guinée, ou le 'château d'eau' de l'Afrique de l'Ouest est un pays important pour Le Mali et tous les pays de la CEDAO . Et la stabilité dans ce pays permet aux autres de s'approvisionner en eau.

De nombreux fleuves, tels le Niger, le Sénégal, la Gambie, ainsi que leurs principaux affluents (Tinkisso, Milo, Niandan, Falémé, Konkouré, Mano) trouvent leur source en Guinée. Ces cours d'eau , source de vie pour la CEDAO , partent des massifs guinéens et se dirigent au début de leur parcours vers le nord ou vers l'est. Puis on a la Mauritanie. Elle a quitté la CEDEAO en 2000 et ne participera pas à la guerre.

Il y'a aussi l'Algérie. Reste à savoir le rôle qu'elle va jouer et, si entre elle et Paris, il y'a un vrai désaccord ou juste un désaccord de façade.

La France a-t-elle réussi à imposer l'option militaire à Alger, à 7 jours de la visite

du Président français à ce pays ?. Car, l'Algérie a servi de médiateur entre le Mali et les Touaregs depuis 1992. L'Algérie prône, ne fût-ce que théoriquement, la non immixtion dans les affaires intérieures des États, le rejet de la violence comme moyen de dénouement des conflits, notamment internes et intangibilité des frontières héritées de la période coloniale. L'Algérie a une aversion pour l'Otan et pour les interventions militaires occidentales. Elle n'était pas favorable à l'intervention de l'Otan en Libye par exemple, car ça lui rappelait

le soutien apporté par l'Otan à la France lors de la guerre de libération en Algérie.

Il est vrai que le peuple algérien est pour le principe de non-ingérence, y compris

dans le Sahara marocain et le Mali.

Quant à la France, elle veut une guerre zéro mort (comme les Usa d'ailleurs), et soi-disant

pour ne pas donner l'impression aux Africains de retourner à une période néo-coloniale.

C'est pourquoi, l'Union européenne, prix Nobel de la paix, ferait mieux contribuer à promouvoir la paix, la réconciliation, la démocratie et les droits de l'homme en Afrique.

(*) La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO créée le 28 mai 1975. Son but principal est de promouvoir la coopération et l'intégration avec pour objectif de créer une union économique et monétaire ouest-africaine.

La police marocaine accusée d'avoir agressé un parlementaire

L'affaire de l'agression d'un jeune parlementaire par les forces de l'ordre lors la dispersion d'une manifestation des diplômés chômeurs, fin décembre, à Rabat, suscite une grande polémique au Maroc.

Le sujet de l'agression policière subie par Abdesamad El Idrissi, député du Parti pour la justice et le développement (PJD), a été soulevé lors de la séance parlementaire du lundi 31 décembre.

Le jeune député était intervenu lors de cette manifestation de jeudi pour demander aux policiers de relâcher un jeune diplômé chômeur qui avait été agressé et arrêté par les forces de l'ordre.

D'après le ministre en charge des relations avec le parlement Habib Choubani, ces évènements doivent être traités dans le cadre du respect des institutions.

"Le comportement d'un fonctionnaire ne doit pas remettre en cause la politique de tout un gouvernement. Une enquête est en cours pour déterminer les responsabilités", a-t-il relevé.

Les parlementaires s'insurgent. Abdellah Bouanou, président du groupe du PJD à la Chambre des représentants, souligne que cette agression constitue un précédent dangereux qui exige la prise de mesures fermes contre les agresseurs.

Le président de la Chambre des représentants Karim Ghellab a quant à lui immédiatement adressé une lettre au chef du gouvernement et au ministre de l'Intérieur pour demander l'ouverture d'une enquête.

"La question ne concerne pas qu'un parlementaire ou son groupe, mais elle touche la Chambre des représentants dans son ensemble. Aussi allons-nous suivre cette affaire jusqu'au bout, jusqu'à ce que les responsables répondent de leurs actes", a-t-il expliqué lors d'une séance plénière de la Chambre des représentants le 28 décembre.

Le ministre des Affaires étrangères Saad Eddine El Othmani a déclaré samedi lors du conseil national du PJD que ce genre de pratique est inacceptable, précisant que le ministre de l'Intérieur Mohand Laenser avait donné des instructions pour l'ouverture d'une enquête et qu'il fallait maintenant attendre ses résultats.

Le politologue Mohamed Sellaki signale que l'affaire du jeune député met sur la table le recours abusif à la violence par les forces de l'ordre lors des dispersions des manifestations.

Il estime que les justifications données le 30 novembre par le chef de gouvernement Abdelilah Benkirane aux interrogations des parlementaires sur ce sujet incitent les forces de l'ordre à dépasser les bornes.

Benkirane avait en effet déclaré que les interventions se font dans le cadre de la loi et que les forces de l'ordre ne font qu'accomplir leur mission en dispersant les manifestations pour éviter d'appréhender des manifestants. Il avait appelé les citoyens à les respecter et à éviter de les provoquer.

Sellaki affirme que la violence dont a été victime le parlementaire du PJD doit inciter Benkirane et son équipe à procéder à une évaluation objective de l'utilisation de la violence à l'égard des citoyens, soulignant que même les parlementaires de la majorité tirent, eux aussi, la sonnette d'alarme sur cette question.

Du côté des citoyens, l'inquiétude est également de mise.

"Nous assistons tous, dans les avenues de Rabat, à la violation des droits de l'Homme", affirme Karima Afellai, une enseignante.

"Les jeunes sont matraqués devant le parlement. J'espère que l'affaire de ce parlementaire permettra de redresser la situation, car elle n'est pas digne du Maroc d'aujourd'hui", dit-elle.

Par Siham Ali pour magharebia.com

Pages économiques

Crise économique et résistance politique

L'année 2012 se termine comme elle avait commencé, sans perspective de reprise financière, avec son lot de guerres meurtrières, de crises boursières, de pauvreté et de misère, de chômage, de révolte, de manifestations et de dépression économique, du moins de ce côté-ci du Pacifique.

En Orient lointain le « développement » économique et industriel s'est poursuivi quoique de façon ralentie, moins exubérant que prédit. La léthargie des puissances occidentales en déclin se poursuit et s'est fait sentir sur les côtes des Mers de Chine et du Japon. Le dragon chinois s'essouffle et le Parti des mandarins a récemment procédé à un remplacement de la garde (bonnet rouge – rouge bonnet) sans évidemment les mascarades électorales qui accompagnent habituellement ces changements cosmétiques ici en Occident.

L'année 2012 aura vu s'approfondir les conditions de la crise économique générale du système impérialiste mondiale. La concentration de la richesse financière s'est poursuivie et aujourd'hui, à l'aube d'une nouvelle année, une poignée de ploutocrates, une fraction de 1% de la population mondiale, détient en propriété privée plus de 20 % des richesses – du capital – de l'humanité. Ce processus de concentration monopolistique s'accentuera encore cette année – repoussant davantage les fractions intermédiaires des capitalistes vers la périphérie du grand marché financier international et boutant les travailleurs vers les friperies et les soupes populaires.

Cette concentration financière se fera au dépend des petits capitalistes nationaux, des sous-traitants, des artisans, des grossistes et distributeurs locaux et de la petite bourgeoisie d'affaires et du commerce qui, faute de pouvoir résister à cette poussée, se retourneront pour spolier davantage la classe dite « moyenne », surtout les travailleurs – producteurs de toutes les richesses sociales – et enfin contre toutes les couches de la population indignée…impuissantes, qui le restera tant que le prolétariat négligera de jouer son rôle d'avant-garde révolutionnaire.

Les lois inexorables du développement impérialiste poussent vers l'avant ce processus inéluctable de concentration monopolistique tandis que les États bourgeois par le mensonge, la duperie, la flagornerie, la temporisation et la répression judiciaire, carcérale, policière et militaire vont tenter, chacun à leur manière, chacun dans leur sphère de responsabilité (municipale, départementale, régionale, provinciale, nationale et internationale) de maintenir le couvercle sur l'autoclave social sous pression. L'année nouvelle verra s'accentuer ce stratagème politique pseudo-démocratique dont se rassurent et se repaissent les « bobos » apeurés, chiens-de-garde du système.

L'année 2012 a bien préparé les conditions de déperdition qui se poursuivront en 2013. Tous les sondages le confirment, les populations sont taciturnes, pleines d'amertume et de rancune, découragées – hantées par un sentiment de fatalité – sans prise sur cette réalité souffrante. Aucune reprise économique n'est en vue, aucune n'est attendue et 2013 verra se poursuivre la longue descente aux enfers amorcée par la débâcle boursière de 2008 (...)

Par Robert Bibeau

robertbibeau@hotmail.com

La question des « billets fondants » toucherait la sécurité nationale du Canada

Le fait de donner des détails sur les négociations qui ont eu lieu en coulisse à propos de billets de banque fondants pourrait mettre en danger la sécurité nationale ou les relations internationales, selon la Banque du Canada.

En réponse à une demande de La Presse Canadienne, la Banque du Canada a remis 134 pages de documents internes, presque qu'entièrement noircis, sur sa réaction aux allégations que les nouveaux billets de polymère fondaient au soleil brûlant d'été.

La Banque a commencé à émettre des billets de 100 $ en polymère à la fin de 2011, disant qu'ils étaient plus difficiles à contrefaire que des billets de papier et qu'ils dureraient beaucoup plus longtemps. Elle a depuis émis de nouveaux billets de 50 $ et de 20 $, et des billets de 10 $ et 5 $ suivront cette année.

Des rapports non confirmés sur des billets qui fondraient ont fait surface en juillet quand une préposée d'une banque de Kelowna, en Colombie-Britannique, a dit avoir entendu parler de cas de plusieurs billets qui auraient fondu ensemble à l'intérieur d'une voiture.

Peu de temps après, une photo de billets de 100 $ fondus est apparue en Ontario, soi-disant après avoir été placé dans une boîte en métal et près d'un calorifère.

Cet été, la banque a immédiatement nié que ses billets pourraient être affectés par la chaleur de cette façon.

Les documents de la Banque, rendus publics après une demande d'accès à l'information, indiquent que ces reportages ont non seulement suscité l'intérêt des médias, mais également donné lieu à une chaîne de courriels de plus d'une semaine entre des responsables de la Banque, dont le responsable de la monnaie, Gerry Gaetz, et Erik Balodis, un conseiller scientifique. La Banque a refusé de rendre Gaetz disponible pour des entrevues.

Dans une réponse par courriel à des questions, le porte-parole de la Banque, Jeremy Harrison, a indiqué que la Banque n'avait rien vu depuis ces allégations lui portant à croire qu'il faudrait modifier son évaluation initiale.

« La Banque s'en tient à ce qu'elle a dit cet été, que les billets de polymère ne peuvent pas être affectés par ce type et ces niveaux de chaleur tel que suggéré dans des reportages l'été dernier, et n'a vu aucune évidence laissant croire au contraire », a-t-il écrit, ajoutant que la Banque avait effectué des tests rigoureux en exposant des billets à des températures extrêmes de 140 et moins 75 degrés Celsius.

Mais la Banque a toutefois refusé d'élaborer sur ses délibérations à l'interne au sujet des billets présumés cuits, et presque tous les documents qu'elle a remis en vertu de la Loi sur l'accès à l'information étant vierges, sauf pour les titres des courriels.

Source : Radio Canada

Pages économiques

Canada- Maroc Des relations privilégiées, dans le cadre d'un partenariat stratégique

Montréal, 28 déc. 2012 (MAP)- Le Canada et le Maroc entretiennent déjà des relations dynamiques assorties de liens linguistiques et culturels étroits. La tendance au raffermissement des rapports économiques et à la consolidation de partenariats entre les deux pays dans divers secteurs s'est poursuivie en 2012 avec des négociations pour la conclusion d'un accord de libre-échange (ALE), combiné à d'autres actions en matière d'investissement, de commerce, mais aussi de culture, de richesses et de compétences humaines.

Un accord de libre-échange Canada-Maroc enrichirait non seulement ces relations, mais ouvrirait de nouveaux marchés, stimulerait la croissance économique et créerait des emplois.

Le troisième round des négociations pour parvenir à un Accord de libre-échange (ALE) entre le Maroc et le Canada a eu lieu en juin dernier, à Ottawa, avec des efforts mutuels de rapprochement exprimés de part et d'autre.

Les négociateurs en chef du Maroc et du Canada avaient mis l'accent sur la volonté des deux parties d'aller de l'avant pour l'aboutissement de l'ALE. Ils ont affirmé que ces discussions ont permis d'enregistrer des progrès dans certains groupes de travail, soulignant toutefois que les deux parties doivent accélérer les travaux pour les questions en suspens pour parvenir à un partenariat win-win .

Lors de la séance de clôture de cette troisième série de pourparlers (18 au 22 juin 2012), les délégations marocaine et canadienne ont également convenu d'explorer tous les moyens pour capitaliser sur les avantages réalisés et réduire les contraintes, dans le cadre d'un accord mutuellement bénéfique pour les citoyens des deux pays.

Le premier round a eu lieu à Ottawa, en octobre 2011, et le deuxième s'est déroulé à Rabat, en mars 2012.

En janvier 2011, le Premier ministre canadien, Stephen Harper, a conduit une importante délégation de son pays, lors d'une visite au Maroc pour le lancement officiel des négociations canado-marocaines sur un accord de libre-échange. Deux rencontres exploratoires avaient eu lieu en préparation de ces négociations, en 2008 et 2009, respectivement à Rabat et à Ottawa.

Selon les autorités canadiennes, un accord de libre-échange avec le Maroc serait le premier (du genre) à être signé par le Canada avec un pays africain et le Royaume pourrait être la "porte d'entrée" vers une nouvelle présence commerciale canadienne dans la région de la Méditerranée et en Afrique du Nord.

Selon les derniers chiffres du département canadien du Commerce international, les échanges bilatéraux de marchandises se sont élevés en 2011 à 418,9 millions de dollars, contre 328,2 millions de dollars en 2010, avec toutefois une faible présence des produits marocains au Canada.

Le Maroc a importé en 2011 du Canada, pour une valeur de 299,8 millions de dollars et a exporté seulement pour un montant de 119,1 millions de dollars. Selon la même source, les principales exportations du Canada au Maroc consistent en des céréales (blé dur pour 43,8% des exportations canadiennes au Maroc, ainsi que du blé autre que le blé dur), les produits de l'aérospatial, les combustibles minéraux, les véhicules et les machineries et équipements, alors que les importations canadiennes en provenance du Maroc sont composées principalement de fruits et noix (mandarines), de vêtements et d'accessoires non tissés et tricotés, de chaussures, de vêtements tissés et tricotés et d'équipements électriques et électroniques.

Étant donné les potentialités du marché canadien pour les produits agricoles marocains, des efforts devront être consentis en vue de diversifier les exportations marocaines en dehors des agrumes et conserves végétaux, notamment en matière d'exploration de niches de marchés pour les produits de terroir, avait soutenu le ministre de l'agriculture et de la pêche maritime, Aziz Akhannouch, en marge de la signature d'un protocole d'entente entre le Maroc et le Canada qui était l'invité d'honneur de la 7ème édition du Salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM 2012).

Si le Canada a des relations commerciales bien établies avec le Maroc et un accord de libre-échange est en cours de négociation entre les deux pays, ces liens sont aussi marqués, depuis l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays en 1962, par une dynamique évolutive à tous les niveaux.

Source: MAP

Notre Petit Village la Terre

Obama face au drame de Newtown

Aux États-Unis, le problème de port d'armes est récurrent, avant et après « l'affaire Columbine », dont le réalisateur Michaël Moore a tiré un film qui a marqué les esprits. Il faut dire qu'il n'y a pas une réelle volonté de la part des présidents américains qui se sont succédés à « la Maison Blanche », pour lancer des campagnes de prévention contre la circulation des armes.

Par Mustapha Bouhaddar

Tant que la vente des armes est en libre service, et que n'importe qui peut se les procurer comme on se procure un hamburger, les drames se succéderont, et le président américain qui sera sur place au moment du drame, prononcera un discours dans lequel, il s'excusera, et prédira aux citoyens américains des jours meilleurs.

Faut-il interdire les armes ?

Dans son discours à la communauté de Newtown, où comme tout le monde le sait ; 20 enfants ont été abattus vendredi 14 décembre (la tuerie a fait 26 victimes, sans compter la mère et le tueur qui s'est suicidé), Barack Obama a commenté cet horrible acte, par ces quelques mots : «Si l'on est honnête avec nous-mêmes, pouvons-nous réellement dire que nous faisons ce qu'il faut pour protéger nos enfants – tous nos enfants».

Ces mots, ou dos-je dire « ces maux », illustrent la marge de manœuvre dont dispose le président américain pour légiférer, dans un pays de 314 millions d'habitants où 283 millions d'armes seraient en circulation, selon les estimations. Une majorité des citoyens américains pensent que la législation sur les armes devrait être plus stricte, contre 39% en avril. Et une pétition a recueilli plus de 176000 signatures sur le site de la Maison Blanche.

Faut-il mettre en cause le deuxième amendement de la constitution qui garantit à tout citoyen le droit de porter une arme ? Le président américain a pris position. Mais plusieurs protestataires se sont levés et ont demandé l'encadrement de l'utilisation des armes.

Mais comme l'a bien analysé le directeur de l'Observatoire de l'armement, Patrice Bouveret, c'est lui qui souligne : « Enfin, en matière d'armement, le pouvoir est concentré entre les mains de l'exécutif, sans que le Parlement ait son mot à dire. ″Le Secret Défense″ a bon dos pour déresponsabiliser les citoyens et garantir l'impunité des responsables politiques.

La question de la production et des ventes d'armes doit redevenir « politique », c'est-à-dire débattue par les citoyens et les parlementaires. Une fois descendue sur la place publique, elle ne sera plus marquée du sceau de la fatalité. Car interdire les armes est sans aucun doute la plus belle utopie que pourrait et devrait se donner l'humanité toute entière. Cela signifierait qu'elle ait réussi à abolir l'exploitation de l'homme par l'homme et mis en place un système de régulation des conflits ne reposant pas sur l'usage de la force et de la violence. »

Autant d'armes que de citoyens

Environ 310 millions d'armes à feu sont en circulation aux États-Unis, soit environ une arme par habitant. Les Américains risquent 20 fois plus d'être tués par balle que les habitants d'autres pays développés. Environ 300 sociétés de fabricants d'armes et de munitions aux États-Unis se partagent le marché, qui génère 7 milliards de dollars de chiffre d'affaires chaque année.

Dans le pays, un autre domaine connaît un véritable «boom». Celui de la vente d'équipements de sécurité pour les enfants dont un produit vedette: le cartable pare-balle. «Après la tragédie de Newtown, nos ventes ont été multipliées par dix», reconnaît Richard Craig, directeur de la société Amendment II, du nom du deuxième amendement de la Constitution qui autorise le port d'armes.

Le paradoxe américain

Comment peut-on empêcher quelqu'un qui a l'autorisation de se procurer une arme, de nuire avec ? C'est la grande question !

A partir du moment où on fabrique une arme, ce n'est que dans le simple but qu'elle serve. Quand on porte une arme dans le but d'agresser, ou de se défendre, pour moi ça revient au même. Et encore, là j'exclus le côté psychologique de la situation où on pourrait également intégrer le sentiment de puissance que l'on ressent lorsque l'on sait qu'en une seconde, on peut tuer n'importe qui, ainsi que le côté paranoïaque qu'implique le fait d'avoir une arme pour se défendre contre tout et n'importe quoi, et qui pourrait provoquer un accident volontaire ou pas à tout moment. Si on part du principe que chacun a le droit de se promener avec une arme, alors autant autoriser les poisons, les petites fioles bactériologiques ?

Les Américains doivent regarder la vérité en face : leur deuxième amendement sur les armes, les a propulsés en tête des pays les moins sûrs du monde. Avec en prime le plus grand taux de criminalité par habitant, et le plus grand exécuteur de peine de mort au monde.

Une petite consolation pour les Américains : Barak Obama a fait savoir qu'il soutenait la proposition de Diane Feinstein. Cette sénatrice démocrate compte proposer en 2013 au congrès de rétablir l'interdiction des fusils d'assaut semi-automatiques, qui avait été en vigueur de 1994 à 2004. Une démarche qui semble convaincre certains démocrates pro-armes, comme le sénateur du Nevada Harry Reid qui a dit : « Nous devons prendre conscience que nous n'en faisons pas assez pour protéger nos citoyens. »

Les républicains qui sont majoritaires à la Chambre des Représentants, verront ça hélas d'un autre œil.

Comme l'a dit Cicéron : « Quand les armes parlent, les lois se taisent ».

Consultez nos archives (depuis juillet 2003) sur notre site WEB:

www.maghreb-canada.ca

Pour toute autre information, appelez-nous au 514-576-9067 ou envoyez-nous un courriel à :

info@maghreb-canada.ca

France : Les exilés fiscaux

L'Exil de l'acteur français Gérard Depardieu récemment en Belgique, à quelques kilomètres de la frontière française, a fait couler beaucoup d'encre dans les quotidiens français, et les médias télévisuels. Pourtant, l'acteur n'est pas le premier à partir en exil et ne sera sûrement pas le dernier

En effet, Bernard Arnault, Alain Afflelou, ou d'autres entrepreneurs méconnus, les candidats français à l'exil fiscal sont de plus en plus nombreux depuis que le gouvernement a annoncé une série de mesures pour taxer les grosses fortunes.

De plus en plus d'exilés

Comme l'a bien analysé le site d'information « atlantico » du 22 décembre 2012, en Belgique, il n'y a ni ISF, ni taxation des plus-values mobilières et les droits de succession y sont plus faibles qu'en France, même si les salariés belges sont beaucoup plus taxés que leur homologues français.

Philippe Bruneau, président du cercle des fiscalistes français, estime qu' « aujourd'hui ce n'est pas seulement l'argent qui quitte le pays, ce sont aussi les cerveaux ».

S'il n'y a pas de chiffres officiels... et pour cause, tous les témoignages convergent pour dire que de plus en plus de hauts cadres et de jeunes talents, créateurs français d'entreprises quittent en masse la France pour fuir une pression fiscale.

Comme cette jeune exilée française qui a répondu à un journaliste qui lui a demandé les raisons de son exil à Londres. Elle répondu : « Parce que travailler 10 mois sur 12 pour la France de Hollande et Ayrault, ce n'est pas le pire, mais c'est le fait de ne pas savoir où va cet argent. Ce n'est pas un argent qui rembourse la dette (nos enfants seront toujours aussi endettés), c'est payer pour encore plus de fonctionnaires dont on n'a rien à faire. C'est cela qui est flou, nébuleux et inadmissible. Et puis, j'aimerais quand même donner à mes enfants le fruit de mon travail, sans en donner la moitié à l'état, qui le redistribuera à ceux qui tendent la main sans rien foutre. RSA + CMU + allocations logement + allocations familiales + aide au logement = je me vautre dans l'argent du contribuable et je demande une prime de rentrée scolaire et une prime de Noël. Combien de vrais travailleurs ont une prime de Noël ou un 13è mois ? Ras le bol et ceux qui ont trois picaillons de côté ont raison de se tirer. »

Les exilés fiscaux pensent aussi que le gouvernement socialo-communiste spolie les entrepreneurs et patrons de façon inique, décourageant ainsi l'initiative et le dynamisme de notre pays. Et les prive ainsi de recettes fiscales et des plus remarquables de nos compatriotes. Il n'y a qu'une liberté celle d'entreprendre !

Dans leur grande majorité, ils protestent ainsi contre l'orientation sociale-démocrate du gouvernement, qui au lieu de mener une politique fiscale réellement de gauche audacieuse qui redistribue au lieu de combler la fameuse fracture sociale et d'établir enfin les fondements d'une politique de civilisation. Ils partent ailleurs, car ils ont la certitude que leurs impôts, dans leurs pays d'accueil respectifs, seront utilisés dans le sens d'une plus grande justice sociale.

La chasse à l'impôt

Les Français riches, vous diront hypocritement, que ce qui les inquiètent, ce ne sont pas les sommes d'impôts qu'ils payent et qu'ils ne payeront plus. Ce sont les capacités d'investissement qui partent ailleurs, les capacités à créer des entreprises, à les faire fructifier. Là est le véritable souci. Certaines familles riches le sont par héritage, sont peut-être plus tentées par des placements sûrs, ce qui n'est pas prouvé, que d'autres qui doivent leur fortune à leur intelligence et leur travail. Ils vous diront qu'il y a beaucoup de gens riches chez les socialistes qui disent défendre les travailleurs, bien qu'il semble que ce soit encore plus faux qu'il y a quelques décennies. Et qu'aucune proportion de ces gens là, à savoir les riches socialistes, n'investit dans l'industrie française, voire dans l'industrie en général.

Et quel est donc ce pays merveilleux ou la pauvreté n'existe pas ? Quand on avance de tels arguments, il faut au minimum donner vos sources ou partager vos connaissances dans le domaine. Le monde s'appauvrit, il serait temps de s'en apercevoir, c'est une phase de régression comme il en a existé d'autres dans l'histoire. Évitez de réduire cela à un problème seulement français ou à une histoire gauche-droite.

Beaucoup de citoyens ont compris que les états n'ont plus les clefs du pouvoir. Et tout le remue ménage actuel n'est qu'un écran de fumée pour éviter de parler des vrais problèmes.

Pourquoi continuer de vivre à l'ombre des riches, ne pouvons nous pas nous réinventer et construire ensemble une société basée sur l'échange; ce n'est pas ce que tente de faire l'Europe? Échanger ! .

Pourquoi ai-je besoin d'avoir un voisin blindé pour exister? Nous avons une culture, des capacités divers, manque t-il la volonté ?

Par Mustapha Bouhaddar

Le Canada prend le contrôle de la diplomatie Arctique à partir du 1ier janvier 2013

Le Canada va occuper la présidence du Conseil de l'Arctique pendant les deux prochaines années, conseil qui est composé de huit pays qui ceinturent le Pôle Nord.

Cela place notre pays dans une position tout à fait unique pour influencer les futures politiques internationales en matière de protection, de développement, d'investissements et de défense de cet énorme territoire de glace qui chapeaute l'hémisphère nord de notre planète.

Depuis sa création en 1996 à Ottawa la capitale canadienne, le Conseil de l'Arctique a vu son mandat s'élargir, passant de celui d'un forum de recherche et de lieu d'échanges diplomatiques à celui d'une organisation habilitée à négocier des traités internationaux contraignants, ayant force de loi.

Nous parlons du nouvel élan canadien pour mieux comprendre et habiter l'Arctique avec Martin Fortier qui est le directeur exécutif d'Arctique Net.

Alors que les glaces se retirent partout dans le Grand Nord canadien, le gouvernement du Canada prépare officiellement depuis quelques mois à peine la création de ce qui sera l'équivalent pour le Canada d'une base lunaire dans l'Arctique.

La station de recherche du Canada dans l'Extrême Arctique verra en effet le jour grâce à un investissement de plus de 140 millions de dollars pour sa construction et l'octroi de 46 millions de dollars supplémentaires pour la recherche elle-même.

Grâce à cette nouvelle base de recherche, ArcticNet étudiera les impacts des changements climatiques dans l'Arctique canadien côtier. Plus de 145 chercheurs d'ArcticNet, issus de 30 universités canadiennes et 8 ministères fédéraux collaboreront avec des équipes de recherche provenant de 12 pays.

La Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique servira de plate-forme de classe mondiale pour la science et la technologie dans le nord du Canada. Elle viendra compléter et ancrer le réseau de petits établissements régionaux dans le Nord.

Source : RCI

Bilan Opération Bus Scolaire pour Taksbite 2012 / Association Pour un Maroc Meilleur (P.M.M) & Association Al Wahda Taksbite (AS.WA.T.)

Le 30 Novembre dernier, l'association Pour un Maroc Meilleur a organisé son événement 5@7 de levée de fonds, qui marqua la clôture de sa Campagne de Financement Bus Scolaire pour Taksbite.

L'objectif de l'opération étant de financer un bus scolaire pour les enfants de la commune Had Belfaa dans la région de Chtouka Aït Baha dont le besoin est immédiat. La population bénéficiaire est de 200 élèves relevant des cycles de l'enseignement primaire et secondaire.

En effet, les écoles se situant à des dizaines de kilomètres du domicile de la plupart des enfants, ces derniers se voient obligés de parcourir plus de 40 km par jour. Pour les petites filles, la distance comporte en plus de l'effort physique évident, un risque de sécurité que leurs parents jugent souvent assez important pour qu'elles cessent leur scolarisation.

AS.WA.T. a sollicité P.M.M. pour l'achat d'un bus scolaire suite à une situation imprévue, voici un extrait de l'échange avec l'AS.WA.T. expliquant la situation :

« *Bonjour tous les PMMiens,*

Nous avons un problème imprévu, c'est que le bus qui passait par notre douar et qui transportait les élèves du collège et lycée, malgré son mauvais état et qui tombait toujours en panne, au moins il est une solution temporaire en attendant que l'association acquis un bus de transport scolaire. Aujourd'hui mes chers frères, nous n'avons plus ce bus car l'entreprise de transport a arrêté toute activité dans la zone entière et peut être même dans la commune de Belfaa, cela veut dire que nos enfants sont obligés d'utiliser les transports informels ou les taxis s'ils en trouvent pour regagner leur classes. »

C'est ainsi que l'association «Pour un Maroc Meilleur» s'est littéralement lancée dans une course contre la montrée effrénée afin de réunir le montant nécessaire de 4 600,00 $CAD.

Nous avions jusqu'au 3 décembre pour acheminer les dons afin qu'ils soient reçus à temps par notre partenaire AS.WA.T. La date butoir pour l'achat du bus scolaire étant le 21 Décembre.

Une campagne de levée de fonds tous azimuts a été organisée, et les dons ont afflué de toute part, démontrant ainsi tout l'entrain et l'esprit de solidarité dont font preuve les sympathisants de cette noble cause, où qu'ils se trouvent.

Nous avons, chers sympathisants, l'immense honneur de vous annoncer que le montant de 4 600,00 $CAD fixé pour notre levée de fonds a été amassé avec succès et envoyé à notre partenaire AS.WA.T. en date du samedi 1er décembre 2012.

Nous vous annonçons de surcroît la bonne nouvelle selon laquelle nous avons enregistré un dépassement de l'objectif fixé de plus que 20% ! En effet, grâce à quarante-trois généreux donateurs, l'association a pu amasser la coquette somme de 5 597,57 $CAD. La balance servira à financer d'autres initiatives de lutte contre l'analphabétisme, dont le bilan global sera présenté lors de notre prochaine assemblée générale annuelle.

Nous tenons à vous remercier chaleureusement, chers sympathisants, d'avoir répondu présents et contribué à l'achat de ce bus scolaire. Grâce à vous, 200 enfants pourront continuer leur cursus scolaire qui leur ouvrira la porte vers un avenir meilleur, dans des conditions qui respectent leur dignité !

Nos remerciements vont également à celles et ceux d'entre vous qui se sont déplacés pour nous encourager lors de notre 5@7 bénéfice. Nous avons été émus et emplis d'une immense fierté grâce aux témoignages sincères et émouvants dont nous ont fait part quelques présents, notamment : M. Izirri, Mme Halima, M. Zahraoui, M. Mohamed Dammou et Mme Fatima-Ezzahrae.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude à l'égard des sponsors qui ont contribué activement au succès de cette levée de fonds : Wichita Palace, Les Produits Zinda inc., le journal Maghreb Canada Express, Radio Maghreb et Garderie éducative L'Étoile de Lachine, ainsi qu'à ceux qui ont préféré garder l'anonymat.

Au nom de tous les bénévoles de notre association, nous vous sommes infiniment reconnaissants pour votre soutien. Il s'agissait en effet d'une situation de crise où notre association a été interpellée. Épreuve réussie grâce à vous, à votre participation collective et votre sens de responsabilité vis à vis de la réussite scolaire de nos enfants. Vous êtes, à n'en douter, notre plus grand espoir pour améliorer les choses, même à la plus infime des échelles.

Cet élan d'espoir nous anime et fait en sorte que nous nous entêtons à croire qu'il n'y a pas de petites victoires, qu'il n'y a pas de petites contributions, qu'il n'y a pas de petites actions... et que chaque bonne intention que nous initions quelque part, aura des bienfaits incommensurables autre part, même à milles lieux de là.

Comme l'a si bien résumé un certain Theodore Roosevelt : ''Faites ce que vous pouvez, avec ce vous avez, là où vous êtes.''

Au plaisir de vous compter parmi nous dans nos prochains événements !

Source: Exécutif P.M.M

(Photo ci-dessous : Une des affiches ayant servies à la levée de fonds)

Vie communautaire

Maroc: Opération Targa 2013

ACMDH

Association Canado-Marocaine pour le Développement Humain

L'HIVER ARRIVE À GRANDS PAS, PENSEZ À EUX

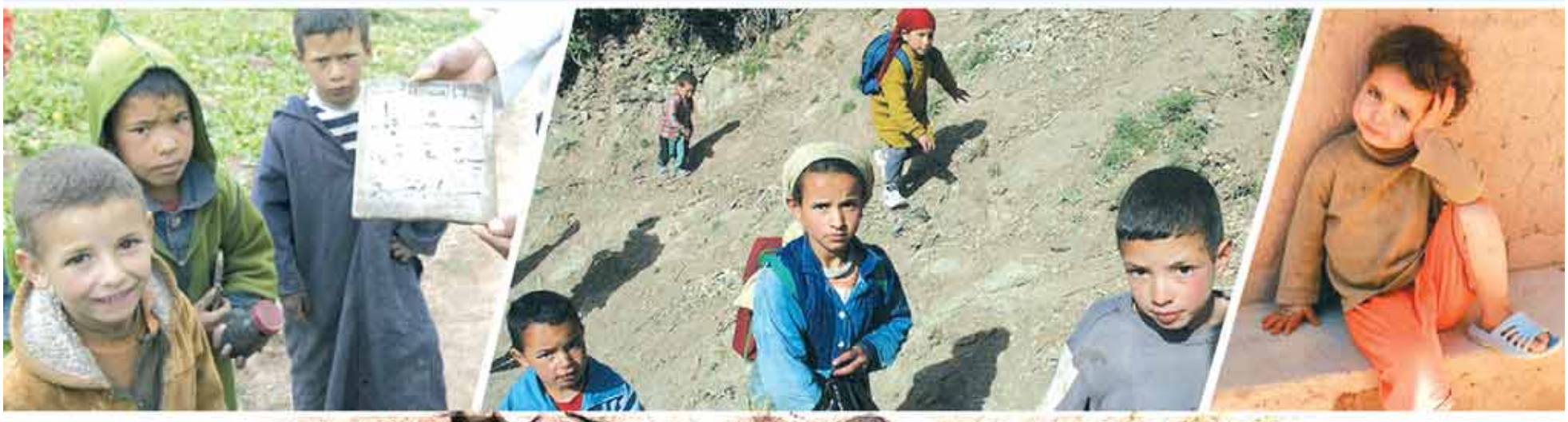

Opération TARGA Hiver 2013

L'ACMDH lance un appel aux RME du Canada et ailleurs pour participer à la campagne de solidarité organisée pour l'achat de vêtements d'hiver en faveur de 300 écoliers démunis du village de TARGA (Région d'Azilal).
Le coût unitaire est estimé à 70 dollars. Grâce à votre dona-tion, vous aurez l'occasion pour soutenir ces enfants, défavo-risés du monde rural, qui souffrent de conditions difficiles de scolarité!

Quelle que soit votre contribution, elle peut faire une grande différence dans la vie de ces enfants.

Soyez proactifs, aidez-nous à les aider.

Formulaire de Donation pour : Vêtir les écoliers de Targa (Azilal)

Acceptez ma Contribution de: $100 L 150$L L 200$L Autre $
Par: L Argent L Carte de Crédit L Retrait Automatique L Cheque (Payable à ACMDH)

Nom. _____

Adresse. _____

Ville. _____ Province. _____

Code Postal. _____ Tél. (___) _____

Email. _____

Section de carte de crédit:

❑ Visa ❑ Amex ❑ MasterCard

No. de la Carte: - -

Expiration: ____ / ____
M A

Signature: _____

ACMDH
Bureau Principal
12-6144 rue Émile Nelligan
H4J1G6, Montréla, Qc, Canada

Page Web: http://www.acmdh.com
www.facebook.com/acmdh
Tél: (438) 238-8748 - Fax: (514) 221-3424
E: info@acmdh.com

Numero d'enregistrement